

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/CZ

Le lundi 25 octobre 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 18 octobre 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

**Monsieur le Maire** : Avant l'ouverture de la séance j'ai demandé à Madame PAILLERON, Responsable du Service Habitat à la Communauté d'Agglomération, de nous présenter un exposé sur la situation de l'accession sociale à la propriété. Pour mémoire, le résultat du PLH et la SACEMA ont fait l'objet d'exposés, ici, en préambule de séances.

Enfin, on fera un exposé sur le nouveau PLH qui doit arriver entre la fin de l'année et le début de l'année prochaine.

Aujourd'hui je voulais que l'on fasse le point sur l'accès à la propriété dans les logements sociaux puisque c'est un des éléments sur lequel la Communauté d'Agglomération a beaucoup travaillé.

Je donne la parole à Madame PAILLERON.

**Madame PAILLERON** : Merci Monsieur le Maire, alors peut-être un bref rappel sur les différents types d'accession à la propriété aujourd'hui.  
(voir présentation jointe au CD du Conseil municipal du 26 novembre 2010)

**Monsieur le Maire** : Je vous remercie.

Je crois que vous avez bien compris la volonté de la Communauté d'Agglomération et en particulier de Marguerite BLAZY, qui est la mixité, mais aussi l'accession sociale à la propriété, comme un outil de la mixité. Et dans cette optique vous voyez que 188 logements vont être en accession à la propriété mais qu'ils induisent, par voie de conséquence, près de 25 % de logements sociaux libérés ou de demandes qui se retirent. En conséquence à chaque fois que l'on rend une personne propriétaire de son logement social on permet de libérer un autre logement pour d'autres personnes, c'est le premier point.

Le deuxième point c'est que l'on a maintenu des chiffres avec 3 000 € le mètre carré globalement avec parking et que, bien entendu, on est largement inférieur au prix du marché et même parfois moitié moins cher.

Pour cela il fallait avoir des critères objectifs, je passe sur les critères qui font que ce sont des gens qui relèvent du P.L.A.I. et du P.L.U.S., donc des personnes avec des revenus sociaux ou très sociaux. Dans ce contexte, pour qu'il n'y ait pas d'arbitraire, à la fois il y a la temporalité, celui qui dépose le premier le dossier passe un peu avant celui qui le dépose en dernier, mais surtout ce sont des critères de proximité et de résidence.

En effet, il est plus normal que ce soient ceux qui habitent le territoire qui en bénéficient prioritairement et que donc les gens qui habitent la ville d'Antibes depuis plus de cinq ans, et qui y travaillent, soient prioritaires par rapport aux autres.

Ensuite il y a tout un éventail qui fait que l'on recherche la possibilité de trouver une diversité, à la fois dans les âges et dans les familles : célibataires, familles, grande familles, et que l'on puisse trouver des âges avec des échelles différentes, même si vous l'avez bien compris ce sont les familles dans la tranche 35-55 ans qui sont la cible relativement privilégiée du dispositif.

Dans ce contexte, bien entendu, il y a un aléa, il ne suffit pas d'avoir une offre, il faut la possibilité, même si les prix sont diminués, d'accéder à la propriété avec un prêt mais pour que l'on garantisse à la fois la non spéculation et aussi l'accident de la vie, celui qui achète n'a pas le droit de revendre, sauf au bailleur social, pendant les quinze ans qui suivent son acquisition et il devient libre de sa vente uniquement après les quinze ans.

En revanche, s'il n'arrive plus à payer, le bailleur social récupère l'appartement, rembourse les parties antérieurement versées et lui offre obligatoirement un logement social donc on ne peut pas non plus être dans le système du leurre dans lequel certains penseraient pouvoir acquérir et se trouveraient ensuite dans une situation de difficulté, à la fois en perdant ce qu'ils ont investi et en se trouvant à la rue.

Ce filet social et ce filet anti spéculatif sont donc aussi des critères qui sont des critères obligatoires dans tous les dispositifs qui sont mis en place par la CASA.

Alors vous l'avez bien compris, le premier est livré.

S'agissant du deuxième, « Les Allées Grenadine » ou « 608 route de Grasse », la première pierre va être mise en place dans les semaines qui viennent. Il bénéficiera à la base en même temps, d'une possibilité de début du transport en commun en site propre, puisqu'il y aura une petite station très particulière pour montrer comment sur le trajet nord-sud on peut commencer ce type de transport, alors que la plateforme multimodale devrait commencer bientôt.

Et puis, pour « Les Aloès » qui est un ensemble facile à repérer, situé derrière la Maison Rose, la commercialisation c'est-à-dire l'appel à candidatures, se termine le 31 décembre 2010, puisqu'ensuite vous le savez, le prêt à taux zéro (PTZ) change de formule et c'est la dernière attribution sur ce mode. Les autres attributions se feront donc sur l'autre mode d'élargissement PTZ, en conservant bien sûr nos critères : filet de protection sociale, clause anti-spéculative et préférence, pour des problèmes de trajet, à ceux qui habitent sur notre territoire.

Enfin, ceux qui ont déjà un logement social sur la Commune sont privilégiés et prioritaires par rapport à tous les autres pour deux raisons : d'abord parce qu'ils font ainsi le parcours de l'accession à la propriété mais aussi dans un souci d'efficacité et d'humanité car ils libèrent un logement social et vous l'avez vu, cela marche une fois sur quatre, donc cela prouve que c'est une démarche qui doit être poursuivie.

En même temps, vous l'avez vu, d'autres villes sont rentrées dans ces idées de mixité sociale et vous l'avez bien compris aussi, à côté de ces accès à la propriété sociale, il y a bien sûr, sur tous ces immeubles, des logements sociaux qui permettent donc tout l'éventail de la diversité que l'on peut envisager.

Merci beaucoup et merci à Madame BLAZY.

Ya t-il des questions ? Non, je passe la parole à Monsieur le Premier Adjoint pour l'appel nominal.

## **APPEL NOMINAL**

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

## Procurations :

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN à Mme Marguerite BLAZY, Mme Anne-Marie BOUSQUET à M. André-Luc SEITHER, Mme Edith LHEUREUX à M. Alain BIGNONNEAU, M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI, Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN, M. Matthieu GILLI à M. Jonathan GENSBURGER, Mme Edwige VERCNOCKE à M. Gérard MOLINE, M. Gilles DUJARDIN à Mlle Pierrette RAVEL, M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

## Absents :

M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BAYLE, Mme Agnès GAILLOT

*Présents : 35 / procurations : 10 / absent : 4*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GENSBURGER ayant obtenu la majorité des suffrages, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

**Monsieur le Maire :** Il y a une motion des groupes La Gauche et l'Ecologie et PS et les Verts et c'est Monsieur PIEL qui en donne lecture.

**Monsieur PIEL :** L'audit sur la délégation des services publics de distribution de l'eau devait être présenté en Conseil municipal le 1er octobre 2010. Cette séance a été annulée tout comme le Comité technique paritaire et la Commission consultative des services publics qui devaient la précéder. Cet audit est terminé depuis le mois d'avril ! Nous ne comprenons pas pourquoi le débat n'est pas organisé dans la transparence.

En conséquence, nous présentons cette motion au vote du Conseil municipal :

« Depuis 130 ans, la gestion de l'eau est privatisée. L'eau n'est pas une marchandise, c'est un bien commun de l'humanité, le Conseil municipal réuni en séance le 25 octobre 2010 exige sa gestion publique en régie municipale. Pour arrêter le gaspillage, pour une tarification sociale, il souhaite une gestion transparente sous contrôle des citoyens. Pour cela, le Conseil municipal décide de diligenter une étude indépendante, comparative entre le privé et le public. »

**Monsieur le Maire :** Monsieur MOLINE demande la parole.

**Monsieur MOLINE :** Monsieur le Maire, pour dire que le Groupe de l'Union pour Antibes Juan-les-Pins approuve le fond de cette motion et soutient complètement cette démarche. Cependant, pour une question de lisibilité, nous vous soumettons cette motion amendée :

« Depuis 130 ans, la gestion de l'eau est privatisée, l'eau n'est pas une marchandise, c'est un bien commun de l'humanité, une gestion transparente est nécessaire pour arrêter le gaspillage et les abus de tarification, pour cela le Conseil municipal, réuni en séance du 25 octobre 2010, décide de diligenter une étude indépendante, comparative entre le privé et le public, et d'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal la gestion publique de l'eau afin d'envisager sa mise en régie municipale. »

**Monsieur le Maire :** Ecoutez, de temps en temps il y a une motion qui arrive et qui est contraire à l'objectif de la majorité, à ce moment-là on vous le dit mais personne ne peut ignorer ni dans la majorité, ni dans l'opposition, que cet audit est en train d'être finalisé ! En effet, si on a été obligés de reporter la date de quelques semaines, c'est le 26 novembre qu'il sera présenté dans le cadre d'un audit totalement indépendant, réalisé par des personnes qui font une analyse totale de la gestion telle qu'elle a été effectuée et sur un contrat d'une ancienneté invraisemblable confiée au même opérateur qui, effectivement, avait l'ensemble des contrôles que nous effectuons et que nous vous présentons annuellement mais qui se trouvait dans une situation de monopole.

Cet audit qui a donc duré un an et demi, est parti il y a bien longtemps, il n'est pas finalisé à la date où je comptais vous le présenter, il est retardé d'un mois, après sur tout le reste on est d'accord.

Je vous rappelle au passage que la question de l'eau a aussi été traitée en séance du Conseil le 25 juin et que l'on a parlé du prix de l'eau.

Je vous rappelle aussi que je vous ai présenté un contrat dans lequel, considérant que le prix de l'eau était abusif sur la Ville d'Antibes, suite au contrat qui date de 130 ans, j'ai demandé à ce que l'on révisé immédiatement ce tarif en fin de contrat comme c'est le droit de la Commune et que l'on a baissé le prix de l'eau de 5 %. Je sais bien que tout cela passe inaperçu lorsqu'on baisse mais ce n'est pas le cas lorsque cela augmente et non seulement on a baissé le prix de l'eau de 5 % mais en plus on a interdit toute augmentation jusqu'au prochain contrat.

Ensuite j'ai dit de manière assez claire, à cette occasion, que cela n'était pour moi qu'une petite étape dans la transparence de la gestion future et dans les objectifs qui étaient de faire baisser le prix de l'eau au moins à deux chiffres, en plus des 5 %.

Donc si c'est pour me dire : « rendez vous compte que le contrat antérieur était un peu monopolistique et favorable au délégataire », je l'ai déjà dit ! Si vous me dites il faut faire baisser le prix de l'eau je l'ai déjà fait, je vous rappelle d'ailleurs que vous n'avez pas voté dans l'opposition de gauche ! Enfin, si vous me dites « je veux et j'exige une vision transparente du coût du prix de l'eau sur Antibes Juan les Pins et sur la prospective des prochaines années en vue de décider de la régie ou d'une délégation dans le cadre obligatoire d'une baisse constante du prix de l'eau », je vous dis : c'est en cours et cela vous sera présenté.

Je dirais que pour une fois, je serai presque prêt à voter la motion si vous étiez ignorants ou si je n'avais pas mis en œuvre ce que vous demandez mais vos motions tombent du fait que ce que vous souhaitez est accompli.

Après je vous prie de m'excuser, Monsieur PIEL, Monsieur MOLINE et d'ailleurs tous les membres du Conseil municipal, l'Administration m'a indiqué qu'il était préférable de gagner encore trois semaines pour permettre au cabinet chargé de l'audit de mener une étude complémentaire afin de bien étayer un certain nombre de points financiers. Ils font cette étude complémentaire et puis on présentera l'étude globale.

Je suis désolé de ne pas accepter vos motions tout en acceptant la démarche. Si j'ose dire, vous prenez le train en marche, nous on a déjà commencé il y a un an et demi, à lancer l'audit et à faire en sorte qu'avant que l'échéance arrive, on ait tous les moyens et la clarté nécessaires pour faire le bon choix et que ce bon choix aille dans le sens d'une diminution significative du prix de l'eau et on l'a un peu prouvé puisque nous avons déjà amorcé une baisse du prix de l'eau.

Je suis donc désolé de ne pas approuver ces motions et je vais les mettre toutes les deux aux voix, tout en vous ayant antérieurement, je le crois, donné satisfaction.

**Monsieur PIEL** : Monsieur le Maire, l'audit devait être présenté en avril de cette année, non pas il y a quinze jours ou trois semaines ! J'ai aussi souvenir, en reprenant les débats lors de précédents conseils municipaux, que vous vous étiez engagé à présenter cet audit au printemps ! Le printemps est passé, l'été aussi, nous sommes à l'automne et aujourd'hui je vois arriver la fin de la délégation de service public avec comme possibilité, soit de la prolonger temporairement, cela peut se faire de six mois ou un an, pour qu'il y ait un vrai débat. Mais quand vous dites que le prix de l'eau a baissé, on a répondu à vos questions, je ne pense pas que cet audit fait par le Cabinet porte sur la comparaison entre ce que pourrait être la gestion publique avec les éléments.... Je suis désolé, mais cela veut dire que vous ne nous avez pas fourni le cahier des charges.

Je vois que derrière vous on fait « oui » avec la tête, si on a eu....

**Monsieur le Maire** : ...moi j'ai demandé des compléments sur cet audit, on ne va pas se disputer là-dessus, on a d'autres raisons de se disputer mais pas là-dessus !

**Monsieur PIEL** : On ne se dispute pas maintenant si vous êtes pour la régie... autant le dire tout de suite.

**Monsieur le Maire** : Je ne suis pas comme vous à priori pour une méthodologie, j'ai donc demandé deux éléments justement au Cabinet d'Audit qui m'a présenté le bilan financier, passé et probablement futur.

Pour le passé il y avait beaucoup d'investissements, il n'y en a pas beaucoup pour le futur. Cela veut dire que ne serait-ce que par cette loi mécanique le prix de l'eau doit baisser.

Le premier point c'est qu'avant la fin de ce contrat on a exigé de passer avec une réduction des fuites qui se trouve à peu près équivalente sur l'ensemble du territoire français c'est-à-dire inférieure à 20 % et on l'a obtenu, diminution de 5 % immédiat et plus d'augmentation mécanique. C'est un point qui est révolu.

Le deuxième point c'est que l'on peut tous raconter que l'eau vient du ciel et qu'elle ne coûte rien, sauf qu'il y a un tout petit passage qui est la nécessité de fournir une qualité d'eau irréprochable, cela existe partout.

Enfin, vous aurez noté aussi, parce que vous êtes des élus qui vous intéressez à la question et connaissez bien le sujet qu'il y a un lien entre l'eau et l'assainissement. Aussi, comme la station d'épuration d'Antibes arrive aussi à terme et qu'elle a le même délégataire j'ai demandé également à ce qu'il y ait une étude globale et complémentaire qui me montre ce que seront l'assainissement et l'eau, dans les vingt années à venir, parce que l'un est directement lié à l'autre. Effectivement, lorsque l'on va s'avancer, cela ne sert à rien de dire je fais baisser le prix de l'eau si j'augmente le prix de l'assainissement et comme je souhaite que l'on ait ces deux négociations, je dirais, parallèles, et que l'on va récupérer une usine d'assainissement qui arrive aussi à terme, j'ai voulu que ces éléments complémentaires soient apportés.

Le dernier élément complémentaire c'est celui que vous évoquez : j'ai demandé au Cabinet chargé de l'audit de me présenter trois colonnes : la régie, la concession, la délégation de service public et d'y noter les avantages et les inconvénients de chaque méthode.

C'est la raison pour laquelle ce complément d'études vous sera présenté et il répondra à toutes les attentes. Si je vous avais présenté l'audit en avril, je ne vous aurai présenté que l'eau, mais pas l'assainissement et vous auriez été en droit de me dire : « que le prix de l'eau et le prix de l'assainissement sont des choses qui sont liées et que si je baisse de 10, 12, 15 % le prix de l'eau et que j'augmente d'autant le prix de l'assainissement, le contribuable antibois n'y aura rien gagné ». Et vous auriez eu raison et comme je sais que vous alliez poser cette question intelligente, j'ai essayé de l'anticiper en proposant que les études complémentaires soient effectuées et que nous ayons le 26 novembre, après que la Commission Consultative des Services publics locaux qui se réunira avant le 26 novembre, une séance entièrement consacrée à l'eau, l'assainissement, avec comparaison de toutes les possibilités et choix.

Je n'ai pas de dogme là-dessus, d'ailleurs j'ai d'autant moins de dogme là-dessus Monsieur PIEL, que dans les transports en commun, comme dans la gestion de la propreté et comme dans d'autres domaines, les équilibres entre la gestion publique et la gestion privée ont toujours été plutôt équilibrés et ma gestion personnelle, c'est-à-dire depuis que je suis maire, est que je suis plutôt passé du privé au public que l'inverse.

Il vaut donc mieux regarder plutôt ce que l'on fait, plutôt que ce que l'on dit, j'ai considéré qu'à un moment donné :

- que les transports en commun publics de la CASA fonctionnaient mieux en régie qu'en délégation et j'ai mis en place une régie,
- qu'il valait mieux avoir un ramassage des ordures ménagères en régie plutôt qu'en privé et je l'ai laissé en régie.

J'ai également constaté que le nettoyage privé qui s'effectuait sur une partie de la Commune n'était pas satisfaisant et j'ai réduit son marché et augmenté l'activité publique.

J'ai considéré que l'ensemble des réseaux de bus qu'il y avait sur la technopole était privé et ne répondait pas à ma demande, je les ai donc passés en public.

Vous ne pouvez donc pas m'accuser de vouloir à tout prix rester dans une privatisation écervelée, ce que je souhaite c'est que les contribuables antibois paient le prix de l'eau au vrai prix et après nous regarderons la méthode qui est la meilleure pour garantir cette qualité et cette sécurité financière.

Pas de souci là-dessus, le 26 novembre on a tous rendez-vous, si on a un minimum de confiance sur cette date, j'aurai même l'outrecuidance de vous demander avec l'engagement que je viens de prendre et la date que j'ai fixée, de retirer votre motion.

**Monsieur PIEL :** On a pris note de ce que vous dites mais on ne peut pas retirer la motion parce qu'avec le parti socialiste, les Verts, Europe Ecologie, le NPA, il y aura une campagne de pétitions là-dessus, aussi on ne va pas rester avec les deux pieds dans le même sabot mais je comprends bien qu'après tout ce que vous venez de dire, vous ne vous engagez pas sur une seule piste et qu'on va bien examiner ce dossier.

Ce qui serait bien aussi, mais je ne sais pas si je peux avoir l'outrecuidance de vous demander cela, c'est de nous fournir peut-être avant le 26 novembre les éléments de réflexion pour qu'on puisse nous aussi y réfléchir, parce que vous savez parfois l'opposition a aussi la possibilité de faire des propositions en examinant les dossiers, et qu'on ne découvre pas l'audit en séance.  
C'est une demande qui me semble raisonnable.

**Monsieur le Maire :** je suis d'accord avec la limite qui est qu'à partir du moment où il y a plus de deux personnes qui connaissent un sujet, tout le monde le connaît, et quelque fois le déforment. On va donc faire en sorte que le délai soit à la fois suffisamment long pour que vous ayez le temps de l'étudier et suffisamment court pour qu'on ne se trouve pas dans une situation où je découvre des choses qui ne sont pas tout à fait exactes, de manière publique, pas forcément dans la presse.

**Monsieur PIEL :** *inaudible hors micro*

**Monsieur le Maire :** on m'a appris une chose, on ne dénonce pas ses petits camarades.

**Madame MURATORE :** vous nous avez dit un certain nombre de choses mais il n'empêche que nous n'avons toujours pas le cahier des charges de l'audit et qu'il semble avoir évolué en cours puisque vous dites que vous avez rajouté l'étude comparative.

**Monsieur le Maire :** non je n'ai pas eu besoin de mettre un avenant, sinon je l'aurai présenté, j'ai simplement demandé qu'il y ait une angulation particulière qui consiste à dire au Cabinet chargé de l'audit : « *au lieu de me donner des tableaux comme cela, donnez-moi des tableaux comparatifs et en même temps associez l'assainissement parce qu'avec une usine qui va revenir à la ville, est-ce qu'elle est capable d'absorber l'avenir de la ville, est-ce qu'il faut l'augmenter de volume, est-ce qu'il faut en créer une autre, enfin toutes les questions que l'on se pose en terme d'assainissement* ». Cela est logique, cela ne veut pas dire que ce sera fait demain matin d'ailleurs, lorsqu'on réfléchit à ce genre de choses, on essaie de réfléchir sur vingt ans, et moi je pense, à vue de nez sur vingt ans, que l'usine d'assainissement telle qu'elle est ne suffira pas, cela mérite aussi qu'on en débattenne ensemble .....

### **COUPURE FIN FACE A CASSETTE 1**

**Madame MURATORE :** ...on aura pour préparer le Conseil à la fois l'audit et le cahier des charges pour voir jusqu'où la question était posée.

**Monsieur le Maire :** oui Madame, si vous voulez poser d'autres questions on posera d'autres questions ; je n'ai pas l'intention de ne pas être transparent sur ce problème !

Après 130 ans de gestion en monopole peut-être que l'on peut se permettre de se poser tranquillement, de réfléchir et de regarder sur un contrat qui, à mon avis, si c'était un contrat, ne durerait pas 130 ans, les possibilités que l'on peut avoir en gestion en régie.

Je dirais même, dans ce système français dans lequel les regroupements font qu'on a le choix entre la Société A et la Société B, je ne dis pas que la Société A et la Société B peuvent s'entendre pour qu'il n'y ait qu'une société, je ne dis pas cela, mais imaginons que nous n'ayons qu'une société en face de nous ? Personnellement je préfère avoir toujours deux possibilités et s'il n'y a pas la possibilité de la régie c'est une incapacité à négocier sainement envers celui qui est le seul candidat et qui serait celui qui a le monopole de la situation.

Donc je dirais que les deux doivent évoluer de manière équilibrée, je ne suis pas un « ayatollah » de la régie, je ne suis pas un passionné de la délégation de service, je veux simplement y voir clair à ce que l'on va réfléchir et décider - et même si on décidait d'aborder une DSP je vous rappelle que l'on peut sortir d'une DSP et considérer que l'offre n'est pas satisfaisante et passer en régie.

Et cela aussi je l'ai fait, sur un certain nombre de plages, sur lesquelles l'offre n'était pas satisfaisante et puis on est passé en régie publique.

Il ne faut donc pas non plus faire des pré choix, on va regarder tout cela ensemble, je m'engage à ce que ce soit le plus clair possible pour tout le monde.

Maintenant puisque la motion est l'objet d'une proposition de gauche plurielle, nous n'allons pas dissocier la pluralité lorsqu'elle s'unit et je vais demander qui est pour la motion présentée par Monsieur PIEL ? Monsieur MOLINE vous voulez qu'on présente votre motion au vote où mes paroles vous ont rassuré ?

**Monsieur MOLINE :** non, Monsieur le Maire, vos paroles nous ont rassurés, nous espérons qu'effectivement nous disposerons de l'audit et du cahier des charges avant le prochain Conseil et donc nous allons nous abstenir .

**Monsieur le Maire :** cette motion est donc virtuellement acceptée et objectivement rejetée.

**REJETEE à la majorité par 35 voix pour sur 44** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

## MONSIEUR LEONETTI

### **00-1 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2010.**

**Monsieur le Maire :** tout le monde a pris connaissance de ce procès-verbal, y a-t-il des observations ? Non. Nous passons donc au vote : qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

### **00-2 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – DECISIONS – COMPTE RENDU**

**Monsieur le Maire :** j'ai des demandes d'interventions de la part des Groupes La Gauche et l'Ecologie et PS les Verts.

**Madame DUMAS :** à la lecture des décisions on ne comprend pas bien encore les critères de mise à disposition gratuite des locaux pour les associations. Juste dans les décisions qui sont présentées aujourd'hui, il y a déjà trois cas différents qui se présentent :

- une association qui dispose de locaux dont le loyer est payé par la Commune et pas un petit prix 98 425 € ;
- plusieurs associations qui occupent des locaux municipaux à titre gratuit ;
- et une association qui partage des locaux municipaux avec cinq autres, pour un forfait de 50 € par an.

Cela représente donc déjà trois traitements différents et je pourrais vous en citer un autre, comme par exemple le Secours populaire qui, lui, paie son loyer tout seul comme un grand.

Aussi, ne serait-il pas temps de mettre un peu d'équité dans tout cela et de nous faire parvenir les critères transparents d'acquisition et de mise à disposition surtout de ces locaux ?

Une autre petite remarque sur les marchés : on a été non seulement très surpris et plutôt contrariés de voir un marché d'assistance à la gestion et à l'optimisation de la TVA et du FCTVA, pour lequel en fait on ne connaît pas le montant de cette dépense, puisque on nous parle d'un pourcentage mais le pourcentage n'est pas indiqué. Alors je comprends bien que la somme d'optimisation ne peut pas être indiquée mais le pourcentage pourrait l'être.

**Monsieur le Maire :** sur l'aide à la fiscalité, c'est plus que cela. On peut dire qu'on a entamé un travail avec un Bureau d'Etudes, à l'optimisation des rentrées fiscales. Vous vous rendez compte que de temps en temps, à tel ou tel endroit, il y a des gens qui ne paient pas leur taxe d'habitation, qui ne déclarent pas leur foncier bâti.

Aussi, ou bien on met une armada à la recherche de ces fraudes, ou bien on essaie de les optimiser et donc effectivement on a régulièrement des demandes d'aides par des bureaux d'études qui font pratiquement que cela sur les Communes.

J'ai demandé à ce qu'un Observatoire de la Fiscalité se mette en place, justement parce qu'il y a un certain nombre de choses qui m'étonnent. Parmi les choses qui m'étonnent c'est que l'assiette de la taxe d'habitation, compte tenu de tout ce que l'on a construit dans cette ville, depuis vingt ans, n'a pas augmenté de manière proportionnelle. J'ajoute, et vous le savez, que l'on n'est pas imposé sur une résidence secondaire qui est vide, je trouve qu'il y a beaucoup de résidences secondaires vides sur Antibes... Alors, peut-être que les gens viennent avec du matériel de camping et un lit de camp, c'est possible, mais il me semble qu'il y a sans doute un certain nombre de personnes, parce que de temps en temps par mégarde cela peut arriver, qui a oublié avoir mis des meubles et y venir passer trois mois de l'année et par conséquent qu'elles sont redevables de l'impôt.

Voilà pourquoi sur l'ensemble de la fiscalité il y a régulièrement des bureaux d'études qui viennent aider la Ville à optimiser ses ressources et pour dire les choses de manière un peu plus brutale, à minimiser les fraudes parce que la fraude sur la fiscalité locale entraîne sur l'ensemble des autres contribuables la répercussion du financement de la collectivité.

Il y a des contrats qui prévoient un pourcentage à savoir ils rapportent xxx... à la Commune et la Commune donne 50 %. Ces contrats-là, on en a rediscuté avec Monsieur le Directeur général, récemment, on ne les a jamais acceptés. C'est environ 30 % de ce qui est ramené et reversé au bureau d'Etudes, l'année où le contrat ramène et ensuite il y a une pérennisation.

En ce qui concerne les associations, vous avez raison mais il ne vous a pas échappé que je suis passé de la gratuité inégale à la création d'une Maison des Associations et que depuis un certain temps, sauf cas particuliers et quelque fois douloureux comme la Tour Sarrazine, je n'ai pas attribué de locaux particuliers, il est mieux de les mutualiser et très peu de locaux supplémentaires ont été affectés.

Deuxième étape, on a mis en place un système dans lequel les associations qui bénéficient de locaux municipaux ou de locaux loués, prennent en charge le fonctionnement, ce qui me paraît assez logique ; on leur accorde donc la gratuité « en échange » de l'entretien du bâtiment et du paiement de l'ensemble des charges et des fluides, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années.

Ensuite on est passé à une autre étape qui est qu'au fur et à mesure que ces associations disparaissent, on mutualise les moyens, c'est-à-dire que lorsqu'un local se libère, on regroupe plusieurs associations qui peuvent mutualiser l'espace, en alternant les jours de réunion.

J'ai par ailleurs demandé aux services qu'il soit procédé à une étude globale de l'ensemble du milieu associatif et vous avez pu constater que nous ne louons presque plus de locaux pour les associations.

C'est vraiment un système pervers puisque la Ville paye deux fois, une fois pour l'association dans sa subvention habituelle, une deuxième fois pour un local qu'elle loue et lorsque l'association - je cite la Tour Sarrazine - pour des raisons liées à l'égo personnel de son président, décide que tout s'arrête et bien vous continuez à payer le loyer car vous avez signé un bail de location.

C'est même pire que cela. Dès l'instant où vous avez contractualisé avec une association pour lui attribuer un local, qu'il soit loué ou prêté, vous avez toute une procédure juridique qui est une procédure de demande : " est-ce que vous voulez bien retirer votre matériel ? " Lorsqu'on ne vous répond pas, vous attendez le délai ensuite vous prenez un avocat et finalement cela vous coûte encore plus cher de récupérer un local qui est à vous ou que vous louez, que si vous aviez simplement demandé à l'association combien lui coûterait un hébergement pour lui augmenter la subvention



Enfin, j'ai demandé - et vous l'avez aujourd'hui - que dans toutes les subventions apparaissent les avantages directs et indirects pour ne pas se trouver dans une situation qui pourrait arriver, telle une association disant "je fais la fête de ceci, je veux que vous payez l'ensemble puis ensuite l'association arrive avec un grand sourire de générosité et demande à organiser un concert au profit de je ne sais quoi, et sollicite à titre gratuit les locaux municipaux, le paiement des musiciens, demande à ce que l'ensemble des services Police Municipale et organisations, etc.. se mettent en place et à la fin l'association remet un chèque de 500 € à l'association caritative.

J'ai expliqué gentiment et cela part d'un bon sentiment à l'ensemble de ce tissu associatif que peut-être il vaut mieux à ce moment-là, qu'à leur demande, la Ville donne 500 €, cela lui coûtera beaucoup moins cher et les choses fonctionneront mieux.

Je suis pour la transparence et vous aurez au début de l'année prochaine une vision complète sur l'ensemble du milieu associatif, des subventions qu'elles reçoivent, de manière directe et indirecte et en même temps que ces subventions – que je vous présenterai même avant, au moment du budget – je vous présenterai aussi le planning des hébergements par la ville et le planning des locations. Pour la location, à mon avis il n'en reste qu'une pour laquelle on loue un local. Si vous regardez par rapport à quelques années, vous constaterez qu'on ne loue pratiquement plus, et qu'on réussit à faire en sorte de ne plus mettre à disposition des locaux comme on le faisait antérieurement. Mais votre remarque me paraît tout à fait justifiée et je vous apporterai la clarification nécessaire au budget.

**Madame DUMAS** : par contre vous m'avez répondu sur la taxe foncière au sujet du marché mais moi je vous ai interrogé, comme je l'ai lu dans le papier qui nous était destiné, que c'était une optimisation de la TVA et du FCTVA, ce n'est pas tout à fait pareil.... Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté...

**Monsieur le Maire** : j'ai répondu globalement, si vous voulez que je réponde : le bureau d'études qui travaille sur les éléments que je viens de vous donner, travaille aussi sur l'optimisation de la TVA et du FCTVA. Je n'ai pas compris, alors expliquez-moi, qu'est-ce que vous contestez ? Le fait que l'on n'ait pas fait un marché ?...qu'on ait fait un marché ?

**Madame DUMAS** : non, pas du tout. Cela veut dire qu'il y a un marché d'études d'optimisation sur la TVA et du FCTVA qui coûte au maximum 89 000 € celui qui est là et un autre marché qui piste les taxes foncières, il y a donc deux marchés différents alors qu'on ne parlait que de l'optimisation et de l'étude de TVA ?

**Monsieur le Maire** : non, au contraire, moi j'en parlais globalement y compris de la Taxe d'habitation. Il y a aussi un marché TH Taxe d'habitation, c'est normal. Vous n'êtes pas opposée à ce que l'on essaye d'optimiser la fiscalité dans la transparence, donc voilà.

Alors nous passons à la délégation du Conseil municipal, c'est un compte rendu, il n'y a pas de vote

**Madame MURATORE** : ...et moi, et moi et moi !!

**Monsieur le Maire** : on voit que vous revenez de Chine, combien y-a-t-il de millions de petits Chinois Madame Muratore ?

**Madame MURATORE** : un milliard trois cent mille mais j'avoue que je ne les ai pas recomptés...sans garantie.

**Monsieur le Maire** : parfait, donc la chanson doit être réactualisée aussi, comme les marchés.

**Madame MURATORE** : nous pensons que pour les redevances d'occupation du domaine public il y aurait besoin là aussi d'une règle un peu plus claire ; en effet lorsqu'on compare on a d'une part 5 jours pour 2016 € et d'autre part 8 h pour 4 800 €.

C'est toujours le problème d'avoir une évaluation d'occupation du domaine public à des fins commerciales, ce qui est le cas là, qui soit un petit peu plus logique.

Je reviens sur le marché d'optimisation de la TVA et de la FCTVA parce que pour nous il y a deux problèmes : il y a le problème de principe, autant sur la taxe d'habitation, sur les impôts locaux.

Il y a le problème de principe, parce qu'autant sur la taxe d'habitation, sur les impôts locaux disons, sur lesquels vous avez répondu puisque vous êtes intervenu, effectivement on peut dire qu'il s'agit d'une bonne gestion de faire rentrer dans les finances de la Ville ce qui est dû à la Ville, autant là, cela nous semble être une approche différente sur le fond dans l'objectif de dire on va essayer de récupérer, de diminuer, d'optimiser, comme vous dites, par rapport aux ressources de l'Etat, la TVA est une ressource pour l'Etat.

Ce qui veut donc dire que d'une manière ou d'une autre, ce que l'on va « économiser » là, les contribuables devront le financer, sur le fond cela nous pose souci et d'autre part il manquait aussi le pourcentage. Merci.

**Monsieur le Maire** : je veux bien que ce soit toujours le même citoyen qui paye à un endroit ou à un autre, sauf qu'à un moment donné il y a des contrats et des règles. Le FCTVA, l'Etat le restitue à la Commune. Je ne veux pas qu'il en restitue trop mais je veux qu'il restitue ce qu'il doit et cela me paraît logique qu'il y ait un débat contractuel entre celui qui a contractualisé dans le cadre du règlement ou d'une loi et celui qui en bénéficie.

Si on doit plus de FCTVA à la Ville d'Antibes, je ne vais pas en faire cadeau à l'Etat quel que soit l'Etat et quel que soit le Gouvernement en disant de toute façon c'est le contribuable qui paie. Mais comme on se pose la question de savoir qui fait quoi, il me paraît logique qu'à un moment donné les choses soient clarifiées et que l'optimisation des recettes du FCTVA de la Ville d'Antibes, par rapport à ce que lui doit l'Etat, soit expertisée.

Je suis Français et Antibois, ce n'est pas incompatible.

Ces remarques étant faites, en ce qui concerne le Domaine public, on délibère régulièrement sur l'occupation du Domaine public en regardant si c'est une occupation à but commercial, si ce n'est pas le cas, doit on accorder la gratuité ou pas, accorder à l'euro symbolique ou pas, je reprends pour exemple les Antiquaires.

Cela fait presque 40 ans que ce salon existe, c'est une manifestation à caractère commercial, montée par une association Antiboise mais qui, en même temps, participe au prestige et à l'animation de la Ville. Vous avez déjà trois critères et quand vous dites "pour les associations Antiboises c'est gratuit et bien vous n'avez pas fini votre démarche parce qu'il faut réfléchir pour savoir si c'est commercial ou non "Le commercial commence très vite, parce qu'à partir du moment où on vous vend quelque chose, un petit café, à boire et à manger, vous pouvez même dire que les fêtes de la Mer ont un caractère commercial. Et d'un.

Et puis le deux et le trois, c'est de dire comment j'évalue le retentissement économique, touristique et culturel d'une manifestation ? Je prends un exemple si les antiquaires se produisent à Mandelieu, vous seriez en droit de me demander pourquoi nous avons laissé partir cette manifestation ailleurs.

Cela me paraît assez logique qu'à un moment donné on réfléchisse. Je vous rappelle au passage qu'il y avait un Festival International de l'Image sous marine qui réclamait à la Ville 250 000 € d'indemnités, plus 60 000 €. On vient d'avoir un jugement qui résout le problème pour 10 000 €. Que n'ai-je pas entendu, sur une manifestation qui coûtait à la Ville 250 000 € parce que c'était une association sauf qu'elle avait un tout petit caractère commercial en plus de l'intérêt touristique et culturel.

Aujourd'hui on a une manifestation, je suis désolé de le dire, qui n'a pas volé son nom, comme le dit si bien la décision du Tribunal, qui s'appelle Méditerranéa et comme on est quand même un peu prudent à la Ville d'Antibes, elle coûte deux fois moins cher pour plus de retentissement, en tout cas pédagogique et le même retentissement sur le plan économique et touristique.

Cela prouve que le fait d'arriver et de dire : *"je suis Antibois", c'est moi qui fait et par conséquent vous devez me donner une subvention, la gratuité totale du Domaine public, l'intégralité de mes recettes et en me plus me dire merci quand je m'en vais* », ce n'est pas non plus un critère objectif.

Chaque occupation du Domaine public, et je ne me rappelle pas à ce propos, Madame MURATORE, que l'opposition m'ait reproché d'avoir accordé la gratuité à cette époque-là, pour l'ensemble du palais et du Domaine public, ce qui implique que, bizarrement, de temps en temps, on s'en offusque et de temps en temps on ne s'en offusque pas.

J'essaie d'être juste et régulier, d'examiner tranquillement dans les Commissions ces trois critères, et si vous les appliquez, vous allez vite voir qu'il vaut mieux faire les Antiquaires, les Voiles d'Antibes et le yacht Show plutôt que le Festival mondial de l'Image Sous Marine en rapport qualité - prix.

Cette délibération ne suscitant pas de vote, il est demandé au Conseil municipal d'en prendre acte. Nous passons à la délibération n°3.

Le Conseil municipal, en ayant pris connaissance, PREND ACTE du compte rendu des décisions municipales prises par le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

*Départ de M. BIGNONNEAU – Prouration à M. GENTE - La prouration de Mme LHEUREUX à M. BIGNONNEAU s'annule*

*Présents : 33/Prourations : 11/Absents : 5*

### **00-3- TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN LES PINS AU GENERAL LESCAN**

**Monsieur le Maire** : Pourquoi y-a-t-il écrit André ? J'ai toujours appelé le Général LESCAN, Général et donc je ne l'ai pas appelé par son prénom. Je voulais vous dire au nom de la majorité que le Général est effectivement une figure incontournable de notre vie locale et nationale et que la Ville d'Antibes Juan les Pins, souhaite le mettre à l'honneur.

Je passe sur le passé militaire remarquable du Général LESCAN pour revenir à ce qu'il doit à la Nation et à ce que nous lui devons au titre de la Ville d'Antibes.

Son investissement aussi divers que l'économie, son respect de l'environnement, le respect des traditions, ont fait que le Général LESCAN a aussi siégé à l'intérieur de ce Conseil municipal et c'est à la demande de Monsieur Pierre MERLI, qu'il a décidé de s'engager dans la vie municipale.

Au-delà de ce qu'il a effectué dans la vie municipale, il a conservé un patrimoine qu'il a mis en valeur pour l'ensemble des antibois dans le cadre de la Chapelle St Jean. En effet, le Général LESCAN est un homme d'une ancienne et vieille famille antiboise qui conserve encore du lien avec des personnes qui sont aujourd'hui un peu dispersées dans l'ensemble de la France et même du monde et qu'il les réunit à ce moment-là.

Il a organisé le Festival du Film militaire, je vous rappelle qu'il est Commandeur dans l'Ordre National de la Légion d'honneur, Croix de Guerre 1945, Croix de Guerre TOE, Croix de la Valeur militaire Ordre Royal du Laos.

Aujourd'hui cet homme âgé de 95 ans est encore passionné d'avenir, passionné de sa ville et pour le remercier de son attachement à notre Commune et à l'intérêt qu'il continue à lui porter, je vous propose de lui décerner le titre de Citoyen d'Honneur de la Ville d'Antibes Juan les Pins.

Il y a longtemps que la Ville d'Antibes n'a pas décerné un titre de citoyen d'honneur. Généralement, si je regarde ce qui s'est fait par le passé, ce sont surtout des personnalités extérieures.

Je crois que nous avons dans notre ville de grandes figures qui ont honoré à la fois notre pays, notre territoire et notre ville qui y restent attachés autant à l'un qu'à l'autre.

Cela me paraît donc logique que nous proposons que le Général LESCAN devienne citoyen d'honneur de la Ville d'Antibes.

**Madame MURATORE** : votre présentation nous convient beaucoup mieux que le texte de la délibération parce qu'effectivement, on peut être citoyen d'honneur pour son implication dans la vie de la Cité mais tout le passé militaire me semble inutile à ce niveau-là. Vous avez repris oralement dans des termes qui nous conviennent beaucoup mieux. Merci.

**Monsieur le Maire** : je n'ai pas essayé de changer la délibération, que disons le, je n'avais peut-être pas lue avec attention, que je relirai néanmoins sous cet angle, mais pour moi, le Général LESCAN a honoré sa ville par l'implication qu'il a eue dans son engagement pour la France et son engagement pour la Ville et franchement cela me paraît parfaitement équilibré, je redis des choses que j'ai dites tout à l'heure : on peut être Antibois, profondément Antibois et profondément patriote et profondément français.

On va passer au vote si vous le voulez bien : qui ne participe pas au vote ? un, deux, trois, quatre, cinq. Pas d'abstentions ? pas de votes contre ? Je vous remercie.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (non participation de M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **00-4- PLAGES NATURELLES - LOTS 2 DU DPM ET DU DPBC « AMBASSADEURS » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CESSION DES PARTS SOCIALES S.A.R.L. PIERROT - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION EN DATE DU 11 JUIN 2007 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Maire** : c'est une décision qui se fait effectivement dans le cadre réglementaire de la passation des parts sociales d'un délégataire à un autre, étant entendu qu'ils sont avertis de la précarité de leur situation dans le cadre de la Délégation de Service public.

Nous passons au vote :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)**.

#### **00-5- FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SARL DEPANNAGE DU GOLF - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Monsieur le Maire** : c'est une information du Conseil municipal sur le rapport annuel du délégataire dont vous avez pu voir l'offre de service dans un cadre qui, aujourd'hui, est parfaitement défini avec la Police Municipale et la Police Nationale.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire de la fourrière municipale, remis au titre de son exercice 2009 par la S.A.R.L « Dépannage du Golf », conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

M. Jean-Pierre GONZALEZ

#### **01-1 - PROPRIETE DE LA HOIRIE RAYON - 9, ALLEE DU CHATAIGNIER - BL 218 POUR 301 M<sup>2</sup> - ACQUISITION AMIABLE**

**Monsieur GONZALEZ** : l'îlot Chaudon a commencé à être aménagé après une acquisition foncière importante depuis la fin d'année 1990. Nous continuons ces acquisitions foncières pour réaliser dans cet îlot un grand jardin ainsi qu'aménager le stationnement nécessaire pour le quartier.

Je vous propose donc l'acquisition de cette maison et de ce terrain, cadastrée BL 218, proposés à la vente pour la somme de 370.000 €.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas d'interventions, nous passons au vote :

**Adopté à l'unanimité.**

#### **01-2- TERRAIN NU DE 500M<sup>2</sup> ENVIRON A DETACHER DE LA COPROPRIETE LE DOMAINE DES PINS CHEMIN DES TERRIERS – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ** : toujours dans le cadre de l'élargissement du Terriers pour arriver à en faire un boulevard à deux voies, la Société COGEDIM a accepté de nous céder à l'euro symbolique 500 m<sup>2</sup> de terrain.

**Monsieur le Maire** : même vote ?

**Adopté à l'unanimité.**

#### **01-3 – RUE DULYS- AMENAGEMENT ET RECALIBRAGE – PARCELLE DE TERRAIN DE 21 M2 CADASTREE CV 489/470 – COPROPRIETE LE GRAND BLEU – ACQUISITION A TITRE ONEREUX**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit simplement de l'achat d'une parcelle de 21 m<sup>2</sup> pour élargir la rue Dulys prolongée, à détacher de la Copropriété « Le Grand Bleu », pour un montant estimé à 4 935 €, conforme à l'avis de France Domaines, dans la mesure où il y avait un petit étrangement à ce niveau.

**Monsieur le Maire** : même vote ?

**Adopté à l'unanimité.**

#### **01-4- IMMEUBLE COTTON CADASTRE BN 245/246 RUE THURET ET RUE DE LA REPUBLIQUE – MISE EN VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Monsieur GONZALEZ** : l'appel d'offres a conduit à retenir deux candidats : une offre qui concernait plus exactement les locataires de cet immeuble qui se proposaient de reprendre à leur compte cette propriété et l'autre offre venant d'un investisseur privé. Nous avons donné la préférence à cette SCI, composée des anciens locataires, ce qui nous semblait une bonne chose, d'autant plus que l'alignement des prix s'est effectué sans problème c'est-à-dire sur une base de 2 millions et demi.

**Monsieur le Maire** : pour mémoire le montant de la vente est attribué à la participation de la Ville à la Maison de Retraite publique EPAHD dont je vous rappelle que c'est la seule Maison de Retraite publique du Département, en cours de construction. On peut être meilleur parmi ses amis, cela ne veut pas dire que ses amis ne sont pas bons, vous devriez réfléchir à cela d'ailleurs ce qui me paraît aussi justifié dans votre cas.

Dans ce contexte, il n'y a pas d'interventions, nous passons donc au vote.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)**

M. André-Luc SEITHER

#### **05-1 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - CORRECTIF SUITE A ERREUR MATERIELLE ET ATTRIBUTION**

**Monsieur SEITHER** : Monsieur le Maire et mes Chers collègues, il s'agit de rectifier, suite à une erreur matérielle, le montant de la subvention accordée à l'association SOS NOUNOU lors du vote du Budget Supplémentaire pour le porter de 2000 à 500 € mais la subvention consolidée allouée à l'association « SOS NOUNOU » s'élève donc à 2500 € au total, 2000 € ayant été accordé au titre du BP pour l'exercice 2010.

Il s'agit également d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros au profit de l'association « Les copains des pointus d'Antibes » dans la mesure où ils ont un partenariat avec l'Education nationale et ils participent aussi aux Voiles d'Antibes, aux Fêtes de la Saint-Pierre.

**Monsieur le Maire :** Il s'agit d'une petite erreur matérielle qu'on corrige, il n'y a pas d'interventions, tout le monde participe au vote, la délibération est **adoptée l'unanimité**.

M. Audouin RAMBAUD

### **11-1 - CASINO EDEN BEACH – RESTAURATION, ANIMATIONS ET JEUX – TRAITE DE CONCESSION - AVENANT N°3 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur RAMBAUD :** Monsieur le Maire et mes Chers collègues, vous savez que suite aux différents coups de mer qui ont touché la station cette année, le Casino Eden Beach a subi de nombreux dégâts qui ont amené le délégataire à repenser l'aménagement de son casino en installant les machines à sous qui étaient installées au sous sol, au rez-de-chaussée. Ce nouvel aménagement des locaux aura eu pour effet la suppression du jackpot café, entraînant la diminution de l'offre de restauration, laquelle est dorénavant autour de 100 à 120 couverts, suivant les configurations.

Ce nouvel aménagement aura également pour conséquence l'arrêt de l'animation thé dansant dans les locaux du Casino qui avait lieu le dimanche après midi. Cette animation arrêtée suite aux dégâts dus aux intempéries sera remplacée jusqu'au 31 décembre 2011 par de petites animations style petite formation de jazz ou animation de type close-up. Les travaux vont être entrepris et devraient permettre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de retrouver un niveau et une qualité d'animation comparable à ce qui était proposé dans les locaux situés en sous sol, sur une surface minimum de 400 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs et par délibération, la Ville avait émis un avis favorable pour l'exploitation du jeu de texas hold'em poker sous réserve de l'autorisation ministérielle.

Un avenant qui portera le N° 3 est nécessaire pour prendre en compte l'ensemble de ces modifications au traité de concession, il vous est donc demandé d'approuver la diminution de l'offre de restauration ainsi que l'arrêt de l'animation « Thé dansant » remplacée par d'autres animations qui reprendront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Madame MURATORE :** nous constatons qu'enfin on prend acte des risques du bord de mer mais toutefois nous n'avons pas de précision sur les travaux qui seront réalisés, la garantie qu'ils constitueront une réelle protection contre les éventuels coups de mer.

Nous souhaitons une précision, dans le contrat initial, il est prévu la mise à disposition de la Ville de la grande salle dix jours par an, est-ce que cette restriction d'activités liée aux locaux va avoir un impact, une modification sur cette mise à disposition ? Merci.

**Monsieur le Maire :** de manière uniquement momentanée, pendant la période des travaux, en dehors de cela, on sera sur le cahier des charges initial qui prévoit dix séances dans l'année dues à la Ville, qu'on utilise pas d'ailleurs, en dehors du CCAS et des lundis du Conservatoire.

Cette précision étant apportée, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 44** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Madame Monique CANOVA

### **12-1 RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION 2011 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

**Madame CANOVA :** Monsieur le Maire, mes Chers collègues, il s'agit en effet de préparer l'opération de recensement 2011 comme nous l'avons précisé dans la délibération au paragraphe 5, les communes ont l'entière responsabilité de ces opérations de recensement et de ce fait comme les années précédentes et pour ne pas modifier un système qui fonctionne bien, il a été décidé de faire appel exclusivement à des

fonctionnaires de la Commune, c'est-à-dire une vingtaine d'agents recenseurs.

Un agent chargé du secrétariat, 4 chefs de secteur et un superviseur, fonctionnaires de la Commune et de la Casa.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas d'interventions, qui est contre ? s'abstient ? 2.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY).

M. Henri CHIALVA (question rapportée par M. GONZALEZ, en son absence)

#### **24-1 - EAUX USEES – SYSTEME DE COLLECTE - DIAGNOSTIC PERMANENT ET REGULATION HYDRAULIQUE - ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit effectivement d'optimiser la gestion globale des réseaux par temps sec et de maîtriser et réduire les rejets en milieu naturel, par temps de pluie.

L'ensemble de ces opérations s'élève à un montant de 475 850 € HT et pour financer ce programme, il est demandé à travers cette délibération une subvention.

**Monsieur le Maire** : intervention du Groupe la Gauche et l'Ecologie.

**Monsieur PIEL** : nous sommes étonnés de cet empressement à acquérir des matériels divers et variés ; j'ai donc cherché dans le budget 2010 la ligne budgétaire où ces dépenses sont imputées, je ne l'ai pas trouvée.

Je pose donc la question sur quelle ligne budgétaire ces dépenses sont –elles imputées ?

Le plan de financement en annexe ne prend en compte que la participation de l'Agence de l'Eau mais aucune participation de la Région et du Département, qui est pourtant évoquée dans le rapport, rien n'est indiqué dans cette annexe.

Je souhaiterais donc connaître les démarches et les demandes de subvention au Conseil régional et en particulier le Conseil général, j'espère que mes collègues, en tout cas le collègue qui est ici présent se chargera de cela. Et enfin je ne vois pas la participation de la Commune de Biot qui est pourtant concernée puisque je vous le rappelle on traite une partie importante de leur réseau d'eaux usées, aussi je pense que sur un dossier de ce type, elle devrait participer à un pourcentage qui équivaut à ce qui est normalement effectué.

**Monsieur GONZALEZ** : tout d'abord la ligne budgétaire apparaît dans le budget de l'assainissement, bien sûr et en ce qui concerne la Commune de Biot, étant donné que c'est dans ce budget assainissement, elle paiera au même titre que la nôtre.

Pour ce qui est des demandes de subvention, elles ont été faites à l'Agence de l'eau au mois de septembre et en même temps au Conseil général et à la Région aussi.

**Monsieur PIEL** : J'ai posé la question à..... la Région ?(inaudible) ils n'ont rien reçu apparemment.

**Monsieur le Maire** : c'est un problème de la Poste

**Madame MURATORI** : toutes les demandes ont été faites le 21 septembre 2010.

**Monsieur le Maire** : donc c'est fait, mais on va réactiver la demande pour que les services de la Région puissent avoir tous les documents nécessaires et répondent positivement.

Nous passons au vote, personne n'est contre, ni s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

Mme Marguerite BLAZY

**27-1 - SACEMA (SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION D'ECONOMIE MIXTE D'ANTIBES) – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2009**

**Madame BLAZY** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, en 2009 :

- fin de la construction de la Villa Eléonore : 72 logements plus PLAI et PLS ;
- vente du terrain Foch ;

En ce qui concerne les attributions, 120 baux ont été signés, aucun dépassement de plafond, et nous constatons que 61 % de nos logements sont occupés par des ménages dont les ressources sont inférieures à 60 % des plafonds : SACEMA = bailleur social.

En 2009, nos objectifs fixés dans les accords collectifs avec la Préfecture ont été largement dépassés, l'accord collectif prévoyait 9 ménages, nous en avons relogé 21 dont 10 sortant de structures d'hébergement, ce qui a permis de reloger dans ces structures des familles en situation d'urgence.

Le plan stratégique de patrimoine est terminé et a servi à l'élaboration de la convention du TDT social qui sera adressé au Préfet de Région fin octobre, pour la signature à la fin de l'année.

Le diagnostic de performance énergétique a été lancé, pour tous les logements de la SACEMA et sera terminé début 2011. Cela déterminera les travaux à entreprendre avec évidemment le planning.

Pour les impayés, un grand travail de fond est fait, en mettant en place des plans d'apurement, toujours en privilégiant, le côté humain. Nous allons mettre en place également une commission de parcours sociaux, des grands logements, on pourra aller dans des plus petits, ou des plus petits dans des plus grands, au cas par cas, par famille.

Pour les expulsions, la SACEMA est signataire de la Charte de prévention et de traitement des expulsions, en 2009, aucune expulsion n'a été faite.

Pour l'augmentation des loyers, on applique la directive gouvernementale.

En ce qui concerne les personnes handicapées, la SACEMA a signé une charte avec l'Association des Paralysés de France et dans chaque programme de construction neuve nous allons au-delà de ce que demande la loi, nous travaillons ensemble avec Mme TROTOBAS.

Bien sûr tous nos logements sont adaptables mais on construit également des logements adaptés, c'est-à-dire par exemple avec des volets roulants électriques, etc. il y a tout un panel évidemment de choses comme cela, par exemple à la villa Eléonore il y a 2 logements adaptés, à l'Ocarina : 11, Soleiádo : 2, et ainsi de suite.

Pour les projets 2010 :

- fin de construction de la villa Soleiádo , 50 studios en PLAI) ;
- démolition et construction du Vauban/Macé , 39 logements PLUS PLAI, avec une majorité de T2 afin d'attribuer et de favoriser les échanges notamment avec les personnes seules qui occupent des T4 et des T3 et ainsi attribuer ces grands logements libérés aux familles ;
- villa Mickaël : au départ on avait 7 logements, aujourd'hui on en aura 8 ;
- la résidence chemin des Ames du Purgatoire : ce sera 60 logements "PLUS PLAI ;
- la résidence Alphée, chemin de Saint-Claude, 10 logements PLUS PLAI ;



Total en projets, je dirais même projets bien avancés : 165 logements.

La SACEMA a également des réserves foncières qu'elle-même ne peut utiliser et le Conseil d'Administration nous a autorisés à vendre ces biens, l'argent ainsi dégagé sera injecté en fonds propres pour la construction mais aussi pour la réhabilitation qui est tout aussi importante.

Nous travaillons également en étroite concertation avec les associations de locataires car notre objectif est identique : vivre mieux dans nos logements en payant moins.

Je terminerai en remerciant tout d'abord le Conseil d'Administration et tout le personnel de la SACEMA, et plus particulièrement aujourd'hui son Directeur, Monsieur LE THIEIS qui part à la retraite dans quelques jours. Depuis son entrée au service de la SACEMA en 1988, on peut dire que Monsieur LE THIEIS a puisé dans toute la gamme que lui offrait le législateur pour réaliser du logement social.

A son actif ce sont : 13 résidences neuves livrées représentant 439 logements, 16 programmes d'acquisition-amélioration soit 207 logements réhabilités, un immeuble de bureau livré en 1989 et qui abrite encore aujourd'hui le Commissariat principal d'Antibes ainsi que d'autres organismes publics ou privés.

Deux bâtiments entièrement rénovés, transformés en résidence sociale, je veux parler donc de la Maison d'Antipolis qui accueille 39 jeunes travailleurs et apprentis, la Maison de la Solidarité , ancien hôtel réhabilité en Foyer d'Accueil d'Urgence qui abrite les plus défavorisés.

La dernière réalisation en date de 2010 est la villa Soleïado, dont je vous ai parlé précédemment, 50 studios PLAI.

Sans oublier le Foyer Logement du 3<sup>ème</sup> âge réalisé pour le compte du CCAS d'Antibes, en maîtrise d'ouvrage délégué.

Pendant 22 ans, Monsieur LE THIEIS, travailleur infatigable, grâce à sa pugnacité et il en faut, grâce à son dévouement et il en faut, a façonné le paysage urbain d'Antibes, à travers la construction et la réhabilitation de logements à vocation sociale.

Je suis sûre à l'heure de son bilan qu'il éprouve en même temps qu'un petit pincement au cœur de nous quitter, un sentiment de fierté devant le travail accompli durant toutes ces années.

Qu'il soit assuré que la SACEMA se servira de son exemple pour continuer à œuvrer dans le domaine du logement social à travers la réalisation de programmes de qualité et toujours plus nombreux.

Nous vous souhaitons Monsieur LE THIEIS une longue retraite heureuse, sereine, avec une bonne santé, toutes les familles logées par la SACEMA vous disent un très grand merci.

*Applaudissements dans la salle.*

**Monsieur le Maire** : Remerciements auquel je m'associe pour Monsieur LE THIES et la SACEMA et je salue la présence de Monsieur LE THIEIS ainsi que celle de Marie-Claude ROULET qui succède à Monsieur LE THIES et qui a déjà fait ses preuves à la Communauté d'Agglomération. J'ai une intervention de Monsieur MOLINE, de la Gauche et l'Ecologie et du PS et Verts.

**Monsieur MOLINE** : Monsieur le Maire et Chers Collègues, concernant ce rapport annuel de la SACEMA, nous avons été étonnés de trouver deux pages blanches sur les pages 50 et 53 et ayant pour titre : » le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale « et « le rapport général et spécial du Commissaire au Compte ». Au niveau comptable, cette SEM nous semble bien gérée, tout en sachant rester humaine, comme l'a rappelé Madame BLAZY.

Par contre nous déplorons le manque d'ambition de la Ville au travers de la SEM, la SACEMA. En effet 978 logements en 37 ans d'existence, un programme à moyen terme 18 logements en "VEFA" et 76 en rénovation, programme à long terme 72 logements ramenés à 60, programme à l'étude 14 logements.

A titre de comparaison l'Office de Cannes gère 4 000 logements, réhabilite 800 logements par an et livrera 250 logements en 2011 et projette de passer de 16 % ,actuellement, à 20 % de logements sociaux en 2014. Merci de votre attention.

**Madame DUMAS** : je vous rassure, je ne parlerai pas de la retraite de Monsieur LE THIES car cela nous amènerait vers des débats un peu d'actualité ! Je parlerai donc du rapport de la SACEMA !

**Monsieur le Maire** : on aura l'occasion de remercier Monsieur LE THIES à un autre moment aussi.

**Madame DUMAS** : tout d'abord je tenais à féliciter la SACEMA et Madame BLAZY pour n'avoir fait aucune expulsion durant l'année 2009, comme quoi c'est possible et nous espérons que cela deviendra un objectif pérenne pour les années prochaines et les années à venir !

Malheureusement à la lecture attentive de ce rapport, nous ne pouvons que regretter que la SACEMA ne soit pas le grand bailleur social dont Antibes, et peut être encore plus la CASA, auraient besoin. 978 logements en 2009, 906 en 2008 et 951 en 2007, on voit bien une certaine stagnation.

Ce rapport annonce quelques projets, mais rien sur des structures d'hébergements qui manquent cruellement, et rien sur des structures de logements intermédiaires du type maisons rose, qui, d'avis de tous, s'avèrent indispensables.

Malheureusement des projets toujours pas à la hauteur des besoins de la population de notre Ville. Il suffit de rappeler que le nombre de dossiers sur la CASA en attente d'un logement social était de 2 900 en novembre 2009 et de 3 100 en juillet 2010.

Il suffit de comparer ces chiffres de dossiers en attente aux 120 baux signés par la SACEMA en 2009. Dans le rapport, vous annoncez 820 locataires pour 978 logements, si l'on additionne le foyer logement CCAS dont vous avez parlé, le foyer des jeunes travailleurs, le foyer de logement d'urgence qui représente 88 logements, le compte n'y est pas. Alors que se passe-t-il pour les 70 logements restants, sont-ils vacants, inhabitables ou bien n'existent-ils pas ?

Dans ce rapport, vous constatez aussi, comme nous, la paupérisation et les difficultés sociales de nombreuses personnes. Mais par contre, vous continuez à les assommer par des mesures particulièrement asociales. Une augmentation de loyer de 2,38 % en suivant les judicieux conseils de l'Etat - et d'ailleurs rien sur les augmentations des charges, je crains l'augmentation aussi. Et enfin, un abaissement des plafonds de ressources pour accéder à un logement social qui vont considérablement augmenter les locataires soumis à un surloyer et qui va mettre encore une partie de la population en situation très fragile.

Pour terminer mon propos, une remarque sur l'intérêt que portent les élus de votre majorité sur le logement social. L'Assemblée générale du 17 juin 2009 s'est tenue avec 4 présents parmi 22 et seulement 2 élus présents parmi les 6 nommés.

Une petite remarque, si Messieurs GENTE, CHAUSSARD, BAYLE et Madame LONVIS sont aussi absents au Conseil d'Administration et ne souhaitent pas être représentants de la Ville dans cette Société Anonyme, qu'ils n'hésitent pas à laisser des places à l'opposition, places que l'on nous a refusées en début de mandat.

**Monsieur le Maire** : Madame DUMAS, cette remarque-là on peut se la faire et se la renvoyer à la figure tant qu'on veut.

Si je compte le nombre d'endroits où vous avez beaucoup insisté pour être élue, en dehors de la Communauté d'Agglomération où je reconnais votre présence à la fois régulière et sonore, si je compte le nombre d'endroits où vous êtes absente et que je viens le comptabiliser ici, je ne rendrai pas un service à l'ensemble du débat démocratique. A l'avenir, vous évitez ce genre de relevé, on n'est pas à l'école maternelle.

Les élus qui sont ici ont des obligations, ont des thématiques et en particulier la majorité, qui a aussi une responsabilité et une délégation du Maire.

Il arrive qu'ils ne se trouvent pas à tel ou tel endroit, ils peuvent déléguer leur vote et leurs missions, ce n'est pas le cas pour l'opposition et en particulier pour la vôtre et en particulier pour vous.

Ne m'obligez pas à sortir l'absentéisme ou le présentéisme des élus dans telle ou telle commission car je ne suis pas sûr que l'opposition que vous représentez y soit bénéficiaire. En tout cas je ne l'ai jamais fait et je ne le ferai jamais, parce que pour moi un élu, c'est respectable, et il peut avoir une représentation ou une mission à un autre endroit, ce type de relevé vous ne le faites plus sinon on affiche à la porte les présents et les absents aux commissions et à mon avis, cela ne va pas vous arranger !

**Madame MURATORE** : ce rapport 2009 mélange des données des années 2007, 2008, 2009 et 2010. J'ai plusieurs remarques :

- on constate le manque de livraison de logements en 2009, 72 logements dont 56 PLUS et PLAI, sans précision de la répartition entre ces deux critères, précisions que nous demandons depuis longtemps ;

- pour d'autres programmes, lorsque l'information est donnée, nous constatons davantage de PLUS que de PLAI ;

- ce qui pose la question de l'Observatoire de la demande de logements sur lequel nous n'avons aucune information. Les résultats de cet Observatoire devraient être présentés en Conseil municipal.

L'analyse des besoins sociaux n'a toujours pas été présentée en Conseil municipal et en Conseil d'Administration du CCAS, comme le prévoit la loi. Pourtant ces rapports permettraient aux élus d'avoir une meilleure connaissance des besoins des familles ;

- on ne dispose d'aucune information sur les familles en précarité énergétique alors que le Médiateur de l'Energie signale une augmentation des cas de précarité et qu'EDF est mis en cause pour son refus d'accorder le tarif de première nécessité ;

- nous aimerions disposer d'un plan pluriannuel de réhabilitation des logements existants pour les mettre aux normes thermiques mais Madame BLAZY nous a dit que cela allait être fait.

Le Grenelle 2 prévoit « un pacte sur les économies d'énergie et sur les énergies renouvelables ». De plus, quelle participation de la Commune aux conventions passées entre le Conseil Général et les fournisseurs d'énergie ? Les communes sont pourtant invitées à être parties prenantes de ces conventions qui doivent prévoir les modalités d'alerte des services sociaux ;

- en ce qui concerne les impayés, vous annoncez 55 plans d'épuration négociés avec les familles sur 110 ménages en difficulté de paiement. Qu'en est-il des autres ? Que leur avez-vous proposé ? Comment leur situation a-t-elle évolué ? Aucune information ;

- en page 13, on annonce un courrier adressé aux services des impôts d'Antibes qui n'est pas joint au dossier.

- pour certaines opérations en VEFA, le prix au m<sup>2</sup> est indiqué pour d'autres non. Cette information est pourtant importante ;

- aucune information non plus sur la participation de la SACEMA aux plans départementaux d'accueil d'hébergement et d'insertion et aux plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées.

Et pour terminer, un peu d'humour, nous sommes heureux d'apprendre que la SACEMA a pris un engagement de respecter ses engagements dans l'accord collectif avec le Préfet, enfin une bonne nouvelle. Merci.

**Monsieur le Maire** : Madame BLAZY, vous allez répondre à toutes ces interrogations

**Madame BLAZY** : Pour le SIAO, effectivement c'est en cours, on a des rendez vous avec la Préfecture, en ce moment cela se fait. Les VEFA sont presque toujours entre 2 400 euros du m<sup>2</sup> à peu près.

Pour le plan pluriannuel pour l'énergie, on n'a pas beaucoup de demandes des logements sociaux et Mme Muratore, moi-même et Monsieur Gente, faisons tout ce qu'il faut pour lorsque nous en avons.

L'Observatoire de la demande, nous l'avons et on s'en sort pas trop mal. et on peut très bien le montrer à Madame MURATORE d'autant que c'est grâce à cet observatoire de la demande et j'en parle souvent, que l'on a modifié justement le premier PLH, on s'en sert bien.

S'agissant des 2 pages blanches, on va les corriger

**Monsieur le Maire** : pour répondre à Monsieur MOLINE, vous n'étiez pas là Monsieur MOLINE, mais dans le mandat précédent, j'avais dit que l'objectif de la SACEMA, ce n'était pas une lubie du Maire d'Antibes, mais on avait montré que pour trouver un point d'équilibre, il fallait que la SACEMA arrive à avoir environ 1 000 logements.

C'est donc l'objectif que l'on s'est assigné en sachant que compte tenu des nouvelles règles européennes, on n'a pas le droit aujourd'hui – contrairement à ce qu'il se passait il y a quelques années- de dire : « *je prends ce terrain et il va à la SACEMA* ». Il y a un appel d'appel d'offres, il y a une concurrence avec d'autres bailleurs sociaux.

Ce qu'on a essayé de privilégier, c'est un outil avec un certain niveau de compétence, un certain volume d'appartements et surtout une marque de fabrique très particulière.

La marque de fabrique de la SACEMA c'est quand même, vous l'avez souligné, une marque humaine et en même temps de qualité. Je ne dis pas que les autres logements sociaux sont de moins bonne qualité, mais quand vous passez devant un logement SACEMA vous mettriez A VENDRE sur le balcon du logement et en tous cas dans les dix dernières années, franchement vous auriez beaucoup d'offres et beaucoup de demandes.

L'objectif de la SACEMA est de tisser un tissu de logement social qui ne permet pas de la discrimination à l'œil, ni à l'intérieur, des personnes qui y sont.

Je crois que c'est un élément important.

Après, est-ce que la SACEMA devait aller au niveau de la Communauté d'Agglomération ? Je m'en suis expliqué, je m'en explique à nouveau. Il y a à Vallauris Golfe Juan une SEM, il y a aussi une SEM avec une mission un peu différente à Valbonne, chacun a son outil et n'a pas souhaité que l'on refasse l'ensemble.

Pourtant, à l'intérieur du statut de la SACEMA, elle peut intervenir à l'extérieur et on a finalement privilégié le choix de dire, la SACEMA peut intervenir sur la Ville de Roquefort quand elle le lui demande mais elle reste une SEM avec une mission sur la Ville d'Antibes.

Le dernier point c'est que nous entrons dans une période dans laquelle nous allons travailler avec la SACEMA sur des objectifs qui sont : "comment réhabiliter les premiers logements SACEMA c'est-à-dire les logements des Semboules, en faisant en sorte que l'on puisse aussi faire l'accession à la propriété".

Jusqu'à présent vous avez vu, on fait l'accession à la propriété à l'extérieur et cela permet à l'intérieur d'obtenir des disponibilités supplémentaires, réfléchissons aussi à la façon dont on pourrait permettre à un certain nombre de personnes qui habitent dans un logement de pouvoir à terme y accéder. C'est aussi en faisant en sorte que s'ils y accédaient, on ne se trouve pas dans une situation où ils auraient un prix à payer qui les déstabilise par rapport à la situation actuelle.

La SACEMA est un bon outil, elle a atteint son niveau, non pas définitif, mais elle a atteint un bon niveau de performance aujourd'hui.

Elle va avoir d'autres missions car de nouvelles lois se sont ajoutées aux lois antérieures. Il y a toute la capacité que nous avons, en particulier sur les Semboules de réhabilitation et de réhabilitation dans un but écologique et de diminution des coûts d'énergie. C'est donc toute la mission que nous allons essayer de mettre en place à partir de maintenant au niveau de la SACEMA.

Aujourd'hui, l'outil est performant. Est-ce qu'il faut qu'il continue ? Bien sûr.

On ne peut pas imaginer que la SACEMA ne se mette uniquement à gérer, parce que vous avez des SEM qui construisent et d'autres qui construisent et qui gèrent.

La SACEMA, elle construit et elle gère. Cela crée évidemment au niveau et au volume où elle est aujourd'hui, une certaine difficulté puisqu'elle a toujours eu et Monsieur LE THIES en est témoin, une toute petite structure. Ce n'est pas une SEM qui coûte très cher, c'est une SEM avec des gens très motivés et des gens très performants. Je crois qu'il faut que l'on continue dans cette voie en augmentant bien sûr le nombre de logements mais ce n'est pas le seul critère des objectifs SACEMA.

Je n'ai pas répondu à toutes les questions ? ...et bien non on n'expulse pas. Quand on peut ne pas expulser Madame DUMAS et bien on n'expulse pas. L'expulsion, c'est le dernier recours, après épuisement de toutes les possibilités et je répète que l'expulsion ne procède, au niveau de la CASA, qu'avec une solution alternative.

Je continue à dire, sauf si un jour le Préfet décidait d'expulser sans me prévenir; qu'il n'y a personne qui est mis dehors dans cette ville du jour au lendemain sans que l'on ait trouvé et essayé de trouver des solutions alternatives et même si les solutions alternatives ont été refusées, il y a encore des possibilités qui sont offertes au moment de l'expulsion en particulier la Maison Rose que l'on évoquait tout à l'heure qui est entourée par les logements sociaux.

L'expulsion brutale ne se fait pas. Elle peut se trouver en situation, parce qu'il y a quelqu'un qui ne veut pas partir, qui refuse le logement social qu'on lui propose et dernièrement, il n'y a pas longtemps, il y a une personne qui est venue me voir et qui avait rencontré Madame BLAZY et qui m'a dit "je ne partirai pas". On lui a fait une proposition de logement social, elle l'a refusée et j'ai confirmé au Préfet que ce logement était à sa disposition et qu'elle pouvait être expulsée.

Elle n'a pas été expulsée parce qu'elle a accepté le logement. Il y a un moment aussi où il faut qu'il y ait un peu de participation de part et d'autre et dès l'instant où il y a une solution alternative qui est proposée, elle doit être acceptée. L'accompagnement, ce n'est pas non plus le refus de dialogue de la part des gens qui sont en situation difficile. Merci Marguerite BLAZY et merci à toute l'équipe ancienne et future de la SACEMA.

Comme j'ai cru comprendre, c'est un rapport annuel, il y a un vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

**Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 44 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).**

M. Yves DAHAN

## **29-1 - MUSEES - SERVICE DES PUBLICS - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE COLLEGE DE LA FONTONNE ET LE CCAS D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Maire** : se souvenir c'est très important. Dans l'odyssée d'Homère, il y a un passage qui n'est pas connu où il arrive à un moment donné dans une île dans laquelle il y a des Lotophages. Le Lotophage est un peuple qui mange une plante qui efface la mémoire et le fait d'effacer la mémoire cela rend les gens heureux. Ulysse qui est l'homme universel refuse d'effacer sa mémoire même en étant heureux car il pense que c'est le propre de l'homme d'avoir une mémoire et de transmettre le savoir et donc il fuit l'île des Lotophages. Comme je l'ai lu hier soir, je vous le livre. Gardons la mémoire et sachons nous souvenir.

**Monsieur DAHAN** : Monsieur le Maire et Chers collègues, effectivement je crois que dans ce cas-là les enfants et les personnes plus âgées resteront certainement heureux car au travers de la convention passée entre la Commune et le Collège de la Fontonne, il est proposé la mise en place d'un projet intitulé "Se souvenir" qui implique plusieurs partenaires : le Musée Picasso, le Musée d'archéologie et le Musée de la Tour qui est l'histoire et les traditions locales, les archives municipales et le CCAS dans le cadre de l'accueil thérapeutique de jour.

Il est ainsi proposé aux collégiens d'aborder le patrimoine sous l'angle des traces mémorielles et de la mémoire vivante. Ils seront amenés, dans le cadre d'ateliers découverte, à recueillir des souvenirs concernant la vie à Antibes auprès notamment des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés.

Ce partenariat est destiné à favoriser l'échange intergénérationnel, valoriser et solliciter la mémoire ancienne des personnes atteintes de ces maladies, éveiller l'intérêt des plus jeunes sur leur patrimoine, mais également leur permettre de développer un questionnement sur ces évolutions et ces transformations. Cette convention tripartite entre la Commune, le Collège de la Fontonne et le CCAS s'étend sur l'année scolaire 2010-2011.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre le Centre Communal d'Actions Sociales et le Collège de la Fontonne, fixant les modalités d'un partenariat culturel destiné à favoriser l'échange intergénérationnel.

**Monsieur le Maire** : c'est un très beau projet. Je remercie le CCAS et le Collège de la Fontonne de participer avec nous à ce projet culturel.

Personne n'est contre, ni s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** : André PADOVANI

**Monsieur PADOVANI** : je suis désolé, je voudrais dire quelque chose...Vous avez parlé de lotophages tout à l'heure pour effacer la mémoire, je proposerai aussi, comme tout bon militaire j'ai un temps de réaction, j'ai tout dans le mollet, il faut attendre un moment pour que cela arrive au cerveau ! et je viens d'avoir cette réaction, on pourrait débaptiser aussi l'Avenue Maréchal Leclerc, débaptiser l'école Guynemer, débaptiser la Place de la Résistance, débaptiser Verdun, et j'en passe et des meilleures, pour complaire à l'angélisme et au pacifisme d'une de nos collègues !!

**Monsieur le Maire** : je pense qu'il faut aussi enlever la statue de Championnet et détruire le Fort-Carré !!

**Monsieur PADOVANI** : par exemple, je voulais la bouter et la mettre dans le port !! Voilà j'ai tout dit Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : mais la mémoire tardive n'est pas pour autant illégitime, je vous remercie de votre intervention Monsieur PADOVANI et vous nous exprimez si bien ce que je pense très fort.

## **29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE : ACQUISITION DE CINQ DESSINS DE RAYMOND PEYNET, ACCOMPAGNES DE LEURS JOURNAUX DE PUBLICATION.**

**Monsieur le Maire** : sur le Musée Peynet et du Dessin humoristique, je donne la parole à La Gauche et l'Ecologie.

**Monsieur PIEL** : Monsieur PADOVANI, dans l'humour, a fait ce qu'il fallait, cela suffit.

**Monsieur le Maire** : moi je vois que la Gauche et l'Ecologie s'est inscrite pour une intervention pour le Musée Peynet, donc je pensais que vous étiez....

**Monsieur PIEL** : franchement après Monsieur Padovani, je ne peux rien faire de plus, en terme d'humour.

**Monsieur le Maire** : c'est bien, ce n'est pas de l'humour, c'est l'authenticité peut-être qui a parlé. Je passe la parole au rapporteur.

**Monsieur DAHAN** : il est demandé l'acquisition de 5 dessins de Raymond Peynet. Ces dessins sont accompagnés de leurs journaux de publication, il vous est donc demandé d'approuver les conditions d'acquisition des œuvres de Raymond Peynet pour un montant total de 3 350 €.

**Monsieur le Maire** : alors comme j'ai une mémoire très rapide moi, la question à la Gauche et l'Ecologie est mentionnée sur mon papier, si elle veut intervenir.

**Monsieur PIEL** : je voulais simplement faire remarquer que dans ces dessins il y avait un dessin assez subversif qui parlait de paix, nous sommes nous tout à fait d'accord pour que ces dessins soient exposés dans ce Musée, en particulier le dessin n° 5 qui parle de la paix et qui va vraiment satisfaire tous les collègues de l'Assemblée.

**Monsieur le Maire** : j'ai noté Monsieur PIEL que le Parti Communiste dans le monde a toujours été un ardent partisan de la paix sous une forme très particulière, qui ressemblait un tout petit peu à la guerre à l'intérieur comme à l'extérieur, mais comme quoi chacun peut changer. Moi, je ne vous ferai pas ce procès.

Nous allons passer au vote et puisque même le Parti Communiste participe au vote et ne s'abstient pas, nous votons sans votes contre et sans abstentions. Je vous remercie !

Adopté à l'**unanimité**.

\*\*\*

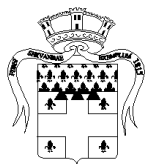
La séance est levée à 17 heures 05.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Jonathan GENSBURGER



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/CZ

Le lundi 25 octobre 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 18 octobre 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

**Monsieur le Maire** : Avant l'ouverture de la séance j'ai demandé à Madame PAILLERON, Responsable du Service Habitat à la Communauté d'Agglomération, de nous présenter un exposé sur la situation de l'accession sociale à la propriété. Pour mémoire, le résultat du PLH et la SACEMA ont fait l'objet d'exposés, ici, en préambule de séances.

Enfin, on fera un exposé sur le nouveau PLH qui doit arriver entre la fin de l'année et le début de l'année prochaine.

Aujourd'hui je voulais que l'on fasse le point sur l'accès à la propriété dans les logements sociaux puisque c'est un des éléments sur lequel la Communauté d'Agglomération a beaucoup travaillé.

Je donne la parole à Madame PAILLERON.

**Madame PAILLERON** : Merci Monsieur le Maire, alors peut-être un bref rappel sur les différents types d'accession à la propriété aujourd'hui.  
*(voir présentation jointe au CD du Conseil municipal du 26 novembre 2010)*

**Monsieur le Maire** : Je vous remercie.

Je crois que vous avez bien compris la volonté de la Communauté d'Agglomération et en particulier de Marguerite BLAZY, qui est la mixité, mais aussi l'accession sociale à la propriété, comme un outil de la mixité. Et dans cette optique vous voyez que 188 logements vont être en accession à la propriété mais qu'ils induisent, par voie de conséquence, près de 25 % de logements sociaux libérés ou de demandes qui se retirent. En conséquence à chaque fois que l'on rend une personne propriétaire de son logement social on permet de libérer un autre logement pour d'autres personnes, c'est le premier point.

Le deuxième point c'est que l'on a maintenu des chiffres avec 3 000 € le mètre carré globalement avec parking et que, bien entendu, on est largement inférieur au prix du marché et même parfois moitié moins cher.

Pour cela il fallait avoir des critères objectifs, je passe sur les critères qui font que ce sont des gens qui relèvent du P.L.A.I. et du P.L.U.S., donc des personnes avec des revenus sociaux ou très sociaux. Dans ce contexte, pour qu'il n'y ait pas d'arbitraire, à la fois il y a la temporalité, celui qui dépose le premier le dossier passe un peu avant celui qui le dépose en dernier, mais surtout ce sont des critères de proximité et de résidence.

En effet, il est plus normal que ce soient ceux qui habitent le territoire qui en bénéficient prioritairement et que donc les gens qui habitent la ville d'Antibes depuis plus de cinq ans, et qui y travaillent, soient prioritaires par rapport aux autres.



Ensuite il y a tout un éventail qui fait que l'on recherche la possibilité de trouver une diversité, à la fois dans les âges et dans les familles : célibataires, familles, grande familles, et que l'on puisse trouver des âges avec des échelles différentes, même si vous l'avez bien compris ce sont les familles dans la tranche 35-55 ans qui sont la cible relativement privilégiée du dispositif.

Dans ce contexte, bien entendu, il y a un aléa, il ne suffit pas d'avoir une offre, il faut la possibilité, même si les prix sont diminués, d'accéder à la propriété avec un prêt mais pour que l'on garantisse à la fois la non spéculation et aussi l'accident de la vie, celui qui achète n'a pas le droit de revendre, sauf au bailleur social, pendant les quinze ans qui suivent son acquisition et il devient libre de sa vente uniquement après les quinze ans.

En revanche, s'il n'arrive plus à payer, le bailleur social récupère l'appartement, rembourse les parties antérieurement versées et lui offre obligatoirement un logement social donc on ne peut pas non plus être dans le système du leurre dans lequel certains penseraient pouvoir acquérir et se trouveraient ensuite dans une situation de difficulté, à la fois en perdant ce qu'ils ont investi et en se trouvant à la rue.

Ce filet social et ce filet anti spéculatif sont donc aussi des critères qui sont des critères obligatoires dans tous les dispositifs qui sont mis en place par la CASA.

Alors vous l'avez bien compris, le premier est livré.

S'agissant du deuxième, « Les Allées Grenadine » ou « 608 route de Grasse », la première pierre va être mise en place dans les semaines qui viennent. Il bénéficiera à la base en même temps, d'une possibilité de début du transport en commun en site propre, puisqu'il y aura une petite station très particulière pour montrer comment sur le trajet nord-sud on peut commencer ce type de transport, alors que la plateforme multimodale devrait commencer bientôt.

Et puis, pour « Les Aloès » qui est un ensemble facile à repérer, situé derrière la Maison Rose, la commercialisation c'est-à-dire l'appel à candidatures, se termine le 31 décembre 2010, puisqu'ensuite vous le savez, le prêt à taux zéro (PTZ) change de formule et c'est la dernière attribution sur ce mode. Les autres attributions se feront donc sur l'autre mode d'élargissement PTZ, en conservant bien sûr nos critères : filet de protection sociale, clause anti-spéculative et préférence, pour des problèmes de trajet, à ceux qui habitent sur notre territoire.

Enfin, ceux qui ont déjà un logement social sur la Commune sont privilégiés et prioritaires par rapport à tous les autres pour deux raisons : d'abord parce qu'ils font ainsi le parcours de l'accession à la propriété mais aussi dans un souci d'efficacité et d'humanité car ils libèrent un logement social et vous l'avez vu, cela marche une fois sur quatre, donc cela prouve que c'est une démarche qui doit être poursuivie.

En même temps, vous l'avez vu, d'autres villes sont rentrées dans ces idées de mixité sociale et vous l'avez bien compris aussi, à côté de ces accès à la propriété sociale, il y a bien sûr, sur tous ces immeubles, des logements sociaux qui permettent donc tout l'éventail de la diversité que l'on peut envisager.

Merci beaucoup et merci à Madame BLAZY.

Ya t-il des questions ? Non, je passe la parole à Monsieur le Premier Adjoint pour l'appel nominal.

## **APPEL NOMINAL**

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

## Procurations :

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN à Mme Marguerite BLAZY, Mme Anne-Marie BOUSQUET à M. André-Luc SEITHER, Mme Edith LHEUREUX à M. Alain BIGNONNEAU, M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI, Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN, M. Matthieu GILLI à M. Jonathan GENSBURGER, Mme Edwige VERCNOCKE à M. Gérard MOLINE, M. Gilles DUJARDIN à Mlle Pierrette RAVEL, M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

## Absents :

M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BAYLE, Mme Agnès GAILLOT

*Présents : 35 / procurations : 10 / absent : 4*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GENSBURGER ayant obtenu la majorité des suffrages, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

**Monsieur le Maire :** Il y a une motion des groupes La Gauche et l'Ecologie et PS et les Verts et c'est Monsieur PIEL qui en donne lecture.

**Monsieur PIEL :** L'audit sur la délégation des services publics de distribution de l'eau devait être présenté en Conseil municipal le 1er octobre 2010. Cette séance a été annulée tout comme le Comité technique paritaire et la Commission consultative des services publics qui devaient la précéder. Cet audit est terminé depuis le mois d'avril ! Nous ne comprenons pas pourquoi le débat n'est pas organisé dans la transparence.

En conséquence, nous présentons cette motion au vote du Conseil municipal :

« Depuis 130 ans, la gestion de l'eau est privatisée. L'eau n'est pas une marchandise, c'est un bien commun de l'humanité, le Conseil municipal réuni en séance le 25 octobre 2010 exige sa gestion publique en régie municipale. Pour arrêter le gaspillage, pour une tarification sociale, il souhaite une gestion transparente sous contrôle des citoyens. Pour cela, le Conseil municipal décide de diligenter une étude indépendante, comparative entre le privé et le public. »

**Monsieur le Maire :** Monsieur MOLINE demande la parole.

**Monsieur MOLINE :** Monsieur le Maire, pour dire que le Groupe de l'Union pour Antibes Juan-les-Pins approuve le fond de cette motion et soutient complètement cette démarche. Cependant, pour une question de lisibilité, nous vous soumettons cette motion amendée :

« Depuis 130 ans, la gestion de l'eau est privatisée, l'eau n'est pas une marchandise, c'est un bien commun de l'humanité, une gestion transparente est nécessaire pour arrêter le gaspillage et les abus de tarification, pour cela le Conseil municipal, réuni en séance du 25 octobre 2010, décide de diligenter une étude indépendante, comparative entre le privé et le public, et d'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal la gestion publique de l'eau afin d'envisager sa mise en régie municipale. »

**Monsieur le Maire :** Ecoutez, de temps en temps il y a une motion qui arrive et qui est contraire à l'objectif de la majorité, à ce moment-là on vous le dit mais personne ne peut ignorer ni dans la majorité, ni dans l'opposition, que cet audit est en train d'être finalisé ! En effet, si on a été obligés de reporter la date de quelques semaines, c'est le 26 novembre qu'il sera présenté dans le cadre d'un audit totalement indépendant, réalisé par des personnes qui font une analyse totale de la gestion telle qu'elle a été effectuée et sur un contrat d'une ancienneté invraisemblable confiée au même opérateur qui, effectivement, avait l'ensemble des contrôles que nous effectuons et que nous vous présentons annuellement mais qui se trouvait dans une situation de monopole.

Cet audit qui a donc duré un an et demi, est parti il y a bien longtemps, il n'est pas finalisé à la date où je comptais vous le présenter, il est retardé d'un mois, après sur tout le reste on est d'accord.

Je vous rappelle au passage que la question de l'eau a aussi été traitée en séance du Conseil le 25 juin et que l'on a parlé du prix de l'eau.

Je vous rappelle aussi que je vous ai présenté un contrat dans lequel, considérant que le prix de l'eau était abusif sur la Ville d'Antibes, suite au contrat qui date de 130 ans, j'ai demandé à ce que l'on révisé immédiatement ce tarif en fin de contrat comme c'est le droit de la Commune et que l'on a baissé le prix de l'eau de 5 %. Je sais bien que tout cela passe inaperçu lorsqu'on baisse mais ce n'est pas le cas lorsque cela augmente et non seulement on a baissé le prix de l'eau de 5 % mais en plus on a interdit toute augmentation jusqu'au prochain contrat.

Ensuite j'ai dit de manière assez claire, à cette occasion, que cela n'était pour moi qu'une petite étape dans la transparence de la gestion future et dans les objectifs qui étaient de faire baisser le prix de l'eau au moins à deux chiffres, en plus des 5 %.

Donc si c'est pour me dire : « rendez vous compte que le contrat antérieur était un peu monopolistique et favorable au délégataire », je l'ai déjà dit ! Si vous me dites il faut faire baisser le prix de l'eau je l'ai déjà fait, je vous rappelle d'ailleurs que vous n'avez pas voté dans l'opposition de gauche ! Enfin, si vous me dites « je veux et j'exige une vision transparente du coût du prix de l'eau sur Antibes Juan les Pins et sur la prospective des prochaines années en vue de décider de la régie ou d'une délégation dans le cadre obligatoire d'une baisse constante du prix de l'eau », je vous dis : c'est en cours et cela vous sera présenté.

Je dirais que pour une fois, je serai presque prêt à voter la motion si vous étiez ignorants ou si je n'avais pas mis en œuvre ce que vous demandez mais vos motions tombent du fait que ce que vous souhaitez est accompli.

Après je vous prie de m'excuser, Monsieur PIEL, Monsieur MOLINE et d'ailleurs tous les membres du Conseil municipal, l'Administration m'a indiqué qu'il était préférable de gagner encore trois semaines pour permettre au cabinet chargé de l'audit de mener une étude complémentaire afin de bien étayer un certain nombre de points financiers. Ils font cette étude complémentaire et puis on présentera l'étude globale.

Je suis désolé de ne pas accepter vos motions tout en acceptant la démarche. Si j'ose dire, vous prenez le train en marche, nous on a déjà commencé il y a un an et demi, à lancer l'audit et à faire en sorte qu'avant que l'échéance arrive, on ait tous les moyens et la clarté nécessaires pour faire le bon choix et que ce bon choix aille dans le sens d'une diminution significative du prix de l'eau et on l'a un peu prouvé puisque nous avons déjà amorcé une baisse du prix de l'eau.

Je suis donc désolé de ne pas approuver ces motions et je vais les mettre toutes les deux aux voix, tout en vous ayant antérieurement, je le crois, donné satisfaction.

**Monsieur PIEL** : Monsieur le Maire, l'audit devait être présenté en avril de cette année, non pas il y a quinze jours ou trois semaines ! J'ai aussi souvenir, en reprenant les débats lors de précédents conseils municipaux, que vous vous étiez engagé à présenter cet audit au printemps ! Le printemps est passé, l'été aussi, nous sommes à l'automne et aujourd'hui je vois arriver la fin de la délégation de service public avec comme possibilité, soit de la prolonger temporairement, cela peut se faire de six mois ou un an, pour qu'il y ait un vrai débat. Mais quand vous dites que le prix de l'eau a baissé, on a répondu à vos questions, je ne pense pas que cet audit fait par le Cabinet porte sur la comparaison entre ce que pourrait être la gestion publique avec les éléments.... Je suis désolé, mais cela veut dire que vous ne nous avez pas fourni le cahier des charges.

Je vois que derrière vous on fait « oui » avec la tête, si on a eu....

**Monsieur le Maire** : ...moi j'ai demandé des compléments sur cet audit, on ne va pas se disputer là-dessus, on a d'autres raisons de se disputer mais pas là-dessus !

**Monsieur PIEL** : On ne se dispute pas maintenant si vous êtes pour la régie... autant le dire tout de suite.

**Monsieur le Maire** : Je ne suis pas comme vous à priori pour une méthodologie, j'ai donc demandé deux éléments justement au Cabinet d'Audit qui m'a présenté le bilan financier, passé et probablement futur.

Pour le passé il y avait beaucoup d'investissements, il n'y en a pas beaucoup pour le futur. Cela veut dire que ne serait-ce que par cette loi mécanique le prix de l'eau doit baisser.

Le premier point c'est qu'avant la fin de ce contrat on a exigé de passer avec une réduction des fuites qui se trouve à peu près équivalente sur l'ensemble du territoire français c'est-à-dire inférieure à 20 % et on l'a obtenu, diminution de 5 % immédiat et plus d'augmentation mécanique. C'est un point qui est révolu.

Le deuxième point c'est que l'on peut tous raconter que l'eau vient du ciel et qu'elle ne coûte rien, sauf qu'il y a un tout petit passage qui est la nécessité de fournir une qualité d'eau irréprochable, cela existe partout.

Enfin, vous aurez noté aussi, parce que vous êtes des élus qui vous intéressez à la question et connaissez bien le sujet qu'il y a un lien entre l'eau et l'assainissement. Aussi, comme la station d'épuration d'Antibes arrive aussi à terme et qu'elle a le même délégataire j'ai demandé également à ce qu'il y ait une étude globale et complémentaire qui me montre ce que seront l'assainissement et l'eau, dans les vingt années à venir, parce que l'un est directement lié à l'autre. Effectivement, lorsque l'on va s'avancer, cela ne sert à rien de dire je fais baisser le prix de l'eau si j'augmente le prix de l'assainissement et comme je souhaite que l'on ait ces deux négociations, je dirais, parallèles, et que l'on va récupérer une usine d'assainissement qui arrive aussi à terme, j'ai voulu que ces éléments complémentaires soient apportés.

Le dernier élément complémentaire c'est celui que vous évoquez : j'ai demandé au Cabinet chargé de l'audit de me présenter trois colonnes : la régie, la concession, la délégation de service public et d'y noter les avantages et les inconvénients de chaque méthode.

C'est la raison pour laquelle ce complément d'études vous sera présenté et il répondra à toutes les attentes. Si je vous avais présenté l'audit en avril, je ne vous aurai présenté que l'eau, mais pas l'assainissement et vous auriez été en droit de me dire : « que le prix de l'eau et le prix de l'assainissement sont des choses qui sont liées et que si je baisse de 10, 12, 15 % le prix de l'eau et que j'augmente d'autant le prix de l'assainissement, le contribuable antibois n'y aura rien gagné ». Et vous auriez eu raison et comme je sais que vous alliez poser cette question intelligente, j'ai essayé de l'anticiper en proposant que les études complémentaires soient effectuées et que nous ayons le 26 novembre, après que la Commission Consultative des Services publics locaux qui se réunira avant le 26 novembre, une séance entièrement consacrée à l'eau, l'assainissement, avec comparaison de toutes les possibilités et choix.

Je n'ai pas de dogme là-dessus, d'ailleurs j'ai d'autant moins de dogme là-dessus Monsieur PIEL, que dans les transports en commun, comme dans la gestion de la propreté et comme dans d'autres domaines, les équilibres entre la gestion publique et la gestion privée ont toujours été plutôt équilibrés et ma gestion personnelle, c'est-à-dire depuis que je suis maire, est que je suis plutôt passé du privé au public que l'inverse.

Il vaut donc mieux regarder plutôt ce que l'on fait, plutôt que ce que l'on dit, j'ai considéré qu'à un moment donné :

- que les transports en commun publics de la CASA fonctionnaient mieux en régie qu'en délégation et j'ai mis en place une régie,
- qu'il valait mieux avoir un ramassage des ordures ménagères en régie plutôt qu'en privé et je l'ai laissé en régie.

J'ai également constaté que le nettoyage privé qui s'effectuait sur une partie de la Commune n'était pas satisfaisant et j'ai réduit son marché et augmenté l'activité publique.

J'ai considéré que l'ensemble des réseaux de bus qu'il y avait sur la technopole était privé et ne répondait pas à ma demande, je les ai donc passés en public.

Vous ne pouvez donc pas m'accuser de vouloir à tout prix rester dans une privatisation écervelée, ce que je souhaite c'est que les contribuables antibois paient le prix de l'eau au vrai prix et après nous regarderons la méthode qui est la meilleure pour garantir cette qualité et cette sécurité financière.

Pas de souci là-dessus, le 26 novembre on a tous rendez-vous, si on a un minimum de confiance sur cette date, j'aurai même l'outrecuidance de vous demander avec l'engagement que je viens de prendre et la date que j'ai fixée, de retirer votre motion.

**Monsieur PIEL :** On a pris note de ce que vous dites mais on ne peut pas retirer la motion parce qu'avec le parti socialiste, les Verts, Europe Ecologie, le NPA, il y aura une campagne de pétitions là-dessus, aussi on ne va pas rester avec les deux pieds dans le même sabot mais je comprends bien qu'après tout ce que vous venez de dire, vous ne vous engagez pas sur une seule piste et qu'on va bien examiner ce dossier.

Ce qui serait bien aussi, mais je ne sais pas si je peux avoir l'outrecuidance de vous demander cela, c'est de nous fournir peut-être avant le 26 novembre les éléments de réflexion pour qu'on puisse nous aussi y réfléchir, parce que vous savez parfois l'opposition a aussi la possibilité de faire des propositions en examinant les dossiers, et qu'on ne découvre pas l'audit en séance.  
C'est une demande qui me semble raisonnable.

**Monsieur le Maire :** je suis d'accord avec la limite qui est qu'à partir du moment où il y a plus de deux personnes qui connaissent un sujet, tout le monde le connaît, et quelque fois le déforment. On va donc faire en sorte que le délai soit à la fois suffisamment long pour que vous ayez le temps de l'étudier et suffisamment court pour qu'on ne se trouve pas dans une situation où je découvre des choses qui ne sont pas tout à fait exactes, de manière publique, pas forcément dans la presse.

**Monsieur PIEL :** *inaudible hors micro*

**Monsieur le Maire :** on m'a appris une chose, on ne dénonce pas ses petits camarades.

**Madame MURATORE :** vous nous avez dit un certain nombre de choses mais il n'empêche que nous n'avons toujours pas le cahier des charges de l'audit et qu'il semble avoir évolué en cours puisque vous dites que vous avez rajouté l'étude comparative.

**Monsieur le Maire :** non je n'ai pas eu besoin de mettre un avenant, sinon je l'aurai présenté, j'ai simplement demandé qu'il y ait une angulation particulière qui consiste à dire au Cabinet chargé de l'audit : « *au lieu de me donner des tableaux comme cela, donnez-moi des tableaux comparatifs et en même temps associez l'assainissement parce qu'avec une usine qui va revenir à la ville, est-ce qu'elle est capable d'absorber l'avenir de la ville, est-ce qu'il faut l'augmenter de volume, est-ce qu'il faut en créer une autre, enfin toutes les questions que l'on se pose en terme d'assainissement* ». Cela est logique, cela ne veut pas dire que ce sera fait demain matin d'ailleurs, lorsqu'on réfléchit à ce genre de choses, on essaie de réfléchir sur vingt ans, et moi je pense, à vue de nez sur vingt ans, que l'usine d'assainissement telle qu'elle est ne suffira pas, cela mérite aussi qu'on en débatten ensemble .....

### **COUPURE FIN FACE A CASSETTE 1**

**Madame MURATORE :** ...on aura pour préparer le Conseil à la fois l'audit et le cahier des charges pour voir jusqu'où la question était posée.

**Monsieur le Maire :** oui Madame, si vous voulez poser d'autres questions on posera d'autres questions ; je n'ai pas l'intention de ne pas être transparent sur ce problème !

Après 130 ans de gestion en monopole peut-être que l'on peut se permettre de se poser tranquillement, de réfléchir et de regarder sur un contrat qui, à mon avis, si c'était un contrat, ne durerait pas 130 ans, les possibilités que l'on peut avoir en gestion en régie.

Je dirais même, dans ce système français dans lequel les regroupements font qu'on a le choix entre la Société A et la Société B, je ne dis pas que la Société A et la Société B peuvent s'entendre pour qu'il n'y ait qu'une société, je ne dis pas cela, mais imaginons que nous n'ayons qu'une société en face de nous ? Personnellement je préfère avoir toujours deux possibilités et s'il n'y a pas la possibilité de la régie c'est une incapacité à négocier sainement envers celui qui est le seul candidat et qui serait celui qui a le monopole de la situation.

Donc je dirais que les deux doivent évoluer de manière équilibrée, je ne suis pas un « ayatollah » de la régie, je ne suis pas un passionné de la délégation de service, je veux simplement y voir clair à ce que l'on va réfléchir et décider - et même si on décidait d'aborder une DSP je vous rappelle que l'on peut sortir d'une DSP et considérer que l'offre n'est pas satisfaisante et passer en régie.

Et cela aussi je l'ai fait, sur un certain nombre de plages, sur lesquelles l'offre n'était pas satisfaisante et puis on est passé en régie publique.

Il ne faut donc pas non plus faire des pré choix, on va regarder tout cela ensemble, je m'engage à ce que ce soit le plus clair possible pour tout le monde.

Maintenant puisque la motion est l'objet d'une proposition de gauche plurielle, nous n'allons pas dissocier la pluralité lorsqu'elle s'unit et je vais demander qui est pour la motion présentée par Monsieur PIEL ? Monsieur MOLINE vous voulez qu'on présente votre motion au vote où mes paroles vous ont rassuré ?

**Monsieur MOLINE :** non, Monsieur le Maire, vos paroles nous ont rassurés, nous espérons qu'effectivement nous disposerons de l'audit et du cahier des charges avant le prochain Conseil et donc nous allons nous abstenir .

**Monsieur le Maire :** cette motion est donc virtuellement acceptée et objectivement rejetée.

**REJETEE à la majorité par 35 voix pour sur 44** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

## MONSIEUR LEONETTI

### **00-1 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2010.**

**Monsieur le Maire :** tout le monde a pris connaissance de ce procès-verbal, y a-t-il des observations ? Non. Nous passons donc au vote : qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

### **00-2 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – DECISIONS – COMPTE RENDU**

**Monsieur le Maire :** j'ai des demandes d'interventions de la part des Groupes La Gauche et l'Ecologie et PS les Verts.

**Madame DUMAS :** à la lecture des décisions on ne comprend pas bien encore les critères de mise à disposition gratuite des locaux pour les associations. Juste dans les décisions qui sont présentées aujourd'hui, il y a déjà trois cas différents qui se présentent :

- une association qui dispose de locaux dont le loyer est payé par la Commune et pas un petit prix 98 425 € ;
- plusieurs associations qui occupent des locaux municipaux à titre gratuit ;
- et une association qui partage des locaux municipaux avec cinq autres, pour un forfait de 50 € par an.

Cela représente donc déjà trois traitements différents et je pourrais vous en citer un autre, comme par exemple le Secours populaire qui, lui, paie son loyer tout seul comme un grand.

Aussi, ne serait-il pas temps de mettre un peu d'équité dans tout cela et de nous faire parvenir les critères transparents d'acquisition et de mise à disposition surtout de ces locaux ?

Une autre petite remarque sur les marchés : on a été non seulement très surpris et plutôt contrariés de voir un marché d'assistance à la gestion et à l'optimisation de la TVA et du FCTVA, pour lequel en fait on ne connaît pas le montant de cette dépense, puisque on nous parle d'un pourcentage mais le pourcentage n'est pas indiqué. Alors je comprends bien que la somme d'optimisation ne peut pas être indiquée mais le pourcentage pourrait l'être.

**Monsieur le Maire :** sur l'aide à la fiscalité, c'est plus que cela. On peut dire qu'on a entamé un travail avec un Bureau d'Etudes, à l'optimisation des rentrées fiscales. Vous vous rendez compte que de temps en temps, à tel ou tel endroit, il y a des gens qui ne paient pas leur taxe d'habitation, qui ne déclarent pas leur foncier bâti.

Aussi, ou bien on met une armada à la recherche de ces fraudes, ou bien on essaie de les optimiser et donc effectivement on a régulièrement des demandes d'aides par des bureaux d'études qui font pratiquement que cela sur les Communes.

J'ai demandé à ce qu'un Observatoire de la Fiscalité se mette en place, justement parce qu'il y a un certain nombre de choses qui m'étonnent. Parmi les choses qui m'étonnent c'est que l'assiette de la taxe d'habitation, compte tenu de tout ce que l'on a construit dans cette ville, depuis vingt ans, n'a pas augmenté de manière proportionnelle. J'ajoute, et vous le savez, que l'on n'est pas imposé sur une résidence secondaire qui est vide, je trouve qu'il y a beaucoup de résidences secondaires vides sur Antibes... Alors, peut-être que les gens viennent avec du matériel de camping et un lit de camp, c'est possible, mais il me semble qu'il y a sans doute un certain nombre de personnes, parce que de temps en temps par mégarde cela peut arriver, qui a oublié avoir mis des meubles et y venir passer trois mois de l'année et par conséquent qu'elles sont redevables de l'impôt.

Voilà pourquoi sur l'ensemble de la fiscalité il y a régulièrement des bureaux d'études qui viennent aider la Ville à optimiser ses ressources et pour dire les choses de manière un peu plus brutale, à minimiser les fraudes parce que la fraude sur la fiscalité locale entraîne sur l'ensemble des autres contribuables la répercussion du financement de la collectivité.

Il y a des contrats qui prévoient un pourcentage à savoir ils rapportent xxx... à la Commune et la Commune donne 50 %. Ces contrats-là, on en a rediscuté avec Monsieur le Directeur général, récemment, on ne les a jamais acceptés. C'est environ 30 % de ce qui est ramené et reversé au bureau d'Etudes, l'année où le contrat ramène et ensuite il y a une pérennisation.

En ce qui concerne les associations, vous avez raison mais il ne vous a pas échappé que je suis passé de la gratuité inégale à la création d'une Maison des Associations et que depuis un certain temps, sauf cas particuliers et quelque fois douloureux comme la Tour Sarrazine, je n'ai pas attribué de locaux particuliers, il est mieux de les mutualiser et très peu de locaux supplémentaires ont été affectés.

Deuxième étape, on a mis en place un système dans lequel les associations qui bénéficient de locaux municipaux ou de locaux loués, prennent en charge le fonctionnement, ce qui me paraît assez logique ; on leur accorde donc la gratuité « en échange » de l'entretien du bâtiment et du paiement de l'ensemble des charges et des fluides, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années.

Ensuite on est passé à une autre étape qui est qu'au fur et à mesure que ces associations disparaissent, on mutualise les moyens, c'est-à-dire que lorsqu'un local se libère, on regroupe plusieurs associations qui peuvent mutualiser l'espace, en alternant les jours de réunion.

J'ai par ailleurs demandé aux services qu'il soit procédé à une étude globale de l'ensemble du milieu associatif et vous avez pu constater que nous ne louons presque plus de locaux pour les associations.

C'est vraiment un système pervers puisque la Ville paye deux fois, une fois pour l'association dans sa subvention habituelle, une deuxième fois pour un local qu'elle loue et lorsque l'association - je cite la Tour Sarrazine - pour des raisons liées à l'égo personnel de son président, décide que tout s'arrête et bien vous continuez à payer le loyer car vous avez signé un bail de location.

C'est même pire que cela. Dès l'instant où vous avez contractualisé avec une association pour lui attribuer un local, qu'il soit loué ou prêté, vous avez toute une procédure juridique qui est une procédure de demande : " est-ce que vous voulez bien retirer votre matériel ? " Lorsqu'on ne vous répond pas, vous attendez le délai ensuite vous prenez un avocat et finalement cela vous coûte encore plus cher de récupérer un local qui est à vous ou que vous louez, que si vous aviez simplement demandé à l'association combien lui coûterait un hébergement pour lui augmenter la subvention

Enfin, j'ai demandé - et vous l'avez aujourd'hui - que dans toutes les subventions apparaissent les avantages directs et indirects pour ne pas se trouver dans une situation qui pourrait arriver, telle une association disant "je fais la fête de ceci, je veux que vous payez l'ensemble puis ensuite l'association arrive avec un grand sourire de générosité et demande à organiser un concert au profit de je ne sais quoi, et sollicite à titre gratuit les locaux municipaux, le paiement des musiciens, demande à ce que l'ensemble des services Police Municipale et organisations, etc.. se mettent en place et à la fin l'association remet un chèque de 500 € à l'association caritative.

J'ai expliqué gentiment et cela part d'un bon sentiment à l'ensemble de ce tissu associatif que peut-être il vaut mieux à ce moment-là, qu'à leur demande, la Ville donne 500 €, cela lui coûtera beaucoup moins cher et les choses fonctionneront mieux.

Je suis pour la transparence et vous aurez au début de l'année prochaine une vision complète sur l'ensemble du milieu associatif, des subventions qu'elles reçoivent, de manière directe et indirecte et en même temps que ces subventions – que je vous présenterai même avant, au moment du budget – je vous présenterai aussi le planning des hébergements par la ville et le planning des locations. Pour la location, à mon avis il n'en reste qu'une pour laquelle on loue un local. Si vous regardez par rapport à quelques années, vous constaterez qu'on ne loue pratiquement plus, et qu'on réussit à faire en sorte de ne plus mettre à disposition des locaux comme on le faisait antérieurement. Mais votre remarque me paraît tout à fait justifiée et je vous apporterai la clarification nécessaire au budget.

**Madame DUMAS** : par contre vous m'avez répondu sur la taxe foncière au sujet du marché mais moi je vous ai interrogé, comme je l'ai lu dans le papier qui nous était destiné, que c'était une optimisation de la TVA et du FCTVA, ce n'est pas tout à fait pareil.... Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté...

**Monsieur le Maire** : j'ai répondu globalement, si vous voulez que je réponde : le bureau d'études qui travaille sur les éléments que je viens de vous donner, travaille aussi sur l'optimisation de la TVA et du FCTVA. Je n'ai pas compris, alors expliquez-moi, qu'est-ce que vous contestez ? Le fait que l'on n'ait pas fait un marché ?...qu'on ait fait un marché ?

**Madame DUMAS** : non, pas du tout. Cela veut dire qu'il y a un marché d'études d'optimisation sur la TVA et du FCTVA qui coûte au maximum 89 000 € celui qui est là et un autre marché qui piste les taxes foncières, il y a donc deux marchés différents alors qu'on ne parlait que de l'optimisation et de l'étude de TVA ?

**Monsieur le Maire** : non, au contraire, moi j'en parlais globalement y compris de la Taxe d'habitation. Il y a aussi un marché TH Taxe d'habitation, c'est normal. Vous n'êtes pas opposée à ce que l'on essaye d'optimiser la fiscalité dans la transparence, donc voilà.

Alors nous passons à la délégation du Conseil municipal, c'est un compte rendu, il n'y a pas de vote

**Madame MURATORE** : ...et moi, et moi et moi !!

**Monsieur le Maire** : on voit que vous revenez de Chine, combien y-a-t-il de millions de petits Chinois Madame Muratore ?

**Madame MURATORE** : un milliard trois cent mille mais j'avoue que je ne les ai pas recomptés...sans garantie.

**Monsieur le Maire** : parfait, donc la chanson doit être réactualisée aussi, comme les marchés.

**Madame MURATORE** : nous pensons que pour les redevances d'occupation du domaine public il y aurait besoin là aussi d'une règle un peu plus claire ; en effet lorsqu'on compare on a d'une part 5 jours pour 2016 € et d'autre part 8 h pour 4 800 €.

C'est toujours le problème d'avoir une évaluation d'occupation du domaine public à des fins commerciales, ce qui est le cas là, qui soit un petit peu plus logique.



Je reviens sur le marché d'optimisation de la TVA et de la FCTVA parce que pour nous il y a deux problèmes : il y a le problème de principe, autant sur la taxe d'habitation, sur les impôts locaux.

Il y a le problème de principe, parce qu'autant sur la taxe d'habitation, sur les impôts locaux disons, sur lesquels vous avez répondu puisque vous êtes intervenu, effectivement on peut dire qu'il s'agit d'une bonne gestion de faire rentrer dans les finances de la Ville ce qui est dû à la Ville, autant là, cela nous semble être une approche différente sur le fond dans l'objectif de dire on va essayer de récupérer, de diminuer, d'optimiser, comme vous dites, par rapport aux ressources de l'Etat, la TVA est une ressource pour l'Etat.

Ce qui veut donc dire que d'une manière ou d'une autre, ce que l'on va « économiser » là, les contribuables devront le financer, sur le fond cela nous pose souci et d'autre part il manquait aussi le pourcentage. Merci.

**Monsieur le Maire** : je veux bien que ce soit toujours le même citoyen qui paye à un endroit ou à un autre, sauf qu'à un moment donné il y a des contrats et des règles. Le FCTVA, l'Etat le restitue à la Commune. Je ne veux pas qu'il en restitue trop mais je veux qu'il restitue ce qu'il doit et cela me paraît logique qu'il y ait un débat contractuel entre celui qui a contractualisé dans le cadre du règlement ou d'une loi et celui qui en bénéficie.

Si on doit plus de FCTVA à la Ville d'Antibes, je ne vais pas en faire cadeau à l'Etat quel que soit l'Etat et quel que soit le Gouvernement en disant de toute façon c'est le contribuable qui paie. Mais comme on se pose la question de savoir qui fait quoi, il me paraît logique qu'à un moment donné les choses soient clarifiées et que l'optimisation des recettes du FCTVA de la Ville d'Antibes, par rapport à ce que lui doit l'Etat, soit expertisée.

Je suis Français et Antibois, ce n'est pas incompatible.

Ces remarques étant faites, en ce qui concerne le Domaine public, on délibère régulièrement sur l'occupation du Domaine public en regardant si c'est une occupation à but commercial, si ce n'est pas le cas, doit on accorder la gratuité ou pas, accorder à l'euro symbolique ou pas, je reprends pour exemple les Antiquaires.

Cela fait presque 40 ans que ce salon existe, c'est une manifestation à caractère commercial, montée par une association Antiboise mais qui, en même temps, participe au prestige et à l'animation de la Ville. Vous avez déjà trois critères et quand vous dites "pour les associations Antiboises c'est gratuit et bien vous n'avez pas fini votre démarche parce qu'il faut réfléchir pour savoir si c'est commercial ou non "Le commercial commence très vite, parce qu'à partir du moment où on vous vend quelque chose, un petit café, à boire et à manger, vous pouvez même dire que les fêtes de la Mer ont un caractère commercial. Et d'un.

Et puis le deux et le trois, c'est de dire comment j'évalue le retentissement économique, touristique et culturel d'une manifestation ? Je prends un exemple si les antiquaires se produisent à Mandelieu, vous seriez en droit de me demander pourquoi nous avons laissé partir cette manifestation ailleurs.

Cela me paraît assez logique qu'à un moment donné on réfléchisse. Je vous rappelle au passage qu'il y avait un Festival International de l'Image sous marine qui réclamait à la Ville 250 000 € d'indemnités, plus 60 000 €. On vient d'avoir un jugement qui résout le problème pour 10 000 €. Que n'ai-je pas entendu, sur une manifestation qui coûtait à la Ville 250 000 € parce que c'était une association sauf qu'elle avait un tout petit caractère commercial en plus de l'intérêt touristique et culturel.

Aujourd'hui on a une manifestation, je suis désolé de le dire, qui n'a pas volé son nom, comme le dit si bien la décision du Tribunal, qui s'appelle Méditerranéa et comme on est quand même un peu prudent à la Ville d'Antibes, elle coûte deux fois moins cher pour plus de retentissement, en tout cas pédagogique et le même retentissement sur le plan économique et touristique.

Cela prouve que le fait d'arriver et de dire : *"je suis Antibois", c'est moi qui fait et par conséquent vous devez me donner une subvention, la gratuité totale du Domaine public, l'intégralité de mes recettes et en me plus me dire merci quand je m'en vais* », ce n'est pas non plus un critère objectif.

Chaque occupation du Domaine public, et je ne me rappelle pas à ce propos, Madame MURATORE, que l'opposition m'ait reproché d'avoir accordé la gratuité à cette époque-là, pour l'ensemble du palais et du Domaine public, ce qui implique que, bizarrement, de temps en temps, on s'en offusque et de temps en temps on ne s'en offusque pas.

J'essaie d'être juste et régulier, d'examiner tranquillement dans les Commissions ces trois critères, et si vous les appliquez, vous allez vite voir qu'il vaut mieux faire les Antiquaires, les Voiles d'Antibes et le yacht Show plutôt que le Festival mondial de l'Image Sous Marine en rapport qualité - prix.

Cette délibération ne suscitant pas de vote, il est demandé au Conseil municipal d'en prendre acte. Nous passons à la délibération n°3.

Le Conseil municipal, en ayant pris connaissance, PREND ACTE du compte rendu des décisions municipales prises par le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

*Départ de M. BIGNONNEAU – Procuration à M. GENTE - La procuration de Mme LHEUREUX à M. BIGNONNEAU s'annule*

*Présents : 33/Procurations : 11/Absents : 5*

### **00-3- TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN LES PINS AU GENERAL LESCAN**

**Monsieur le Maire :** Pourquoi y-a-t-il écrit André ? J'ai toujours appelé le Général LESCAN, Général et donc je ne l'ai pas appelé par son prénom. Je voulais vous dire au nom de la majorité que le Général est effectivement une figure incontournable de notre vie locale et nationale et que la Ville d'Antibes Juan les Pins, souhaite le mettre à l'honneur.

Je passe sur le passé militaire remarquable du Général LESCAN pour revenir à ce qu'il doit à la Nation et à ce que nous lui devons au titre de la Ville d'Antibes.

Son investissement aussi divers que l'économie, son respect de l'environnement, le respect des traditions, ont fait que le Général LESCAN a aussi siégé à l'intérieur de ce Conseil municipal et c'est à la demande de Monsieur Pierre MERLI, qu'il a décidé de s'engager dans la vie municipale.

Au-delà de ce qu'il a effectué dans la vie municipale, il a conservé un patrimoine qu'il a mis en valeur pour l'ensemble des antibois dans le cadre de la Chapelle St Jean. En effet, le Général LESCAN est un homme d'une ancienne et vieille famille antiboise qui conserve encore du lien avec des personnes qui sont aujourd'hui un peu dispersées dans l'ensemble de la France et même du monde et qu'il les réunit à ce moment-là.

Il a organisé le Festival du Film militaire, je vous rappelle qu'il est Commandeur dans l'Ordre National de la Légion d'honneur, Croix de Guerre 1945, Croix de Guerre TOE, Croix de la Valeur militaire Ordre Royal du Laos.

Aujourd'hui cet homme âgé de 95 ans est encore passionné d'avenir, passionné de sa ville et pour le remercier de son attachement à notre Commune et à l'intérêt qu'il continue à lui porter, je vous propose de lui décerner le titre de Citoyen d'Honneur de la Ville d'Antibes Juan les Pins.

Il y a longtemps que la Ville d'Antibes n'a pas décerné un titre de citoyen d'honneur. Généralement, si je regarde ce qui s'est fait par le passé, ce sont surtout des personnalités extérieures.

Je crois que nous avons dans notre ville de grandes figures qui ont honoré à la fois notre pays, notre territoire et notre ville qui y restent attachés autant à l'un qu'à l'autre.

Cela me paraît donc logique que nous proposons que le Général LESCAN devienne citoyen d'honneur de la Ville d'Antibes.

**Madame MURATORE** : votre présentation nous convient beaucoup mieux que le texte de la délibération parce qu'effectivement, on peut être citoyen d'honneur pour son implication dans la vie de la Cité mais tout le passé militaire me semble inutile à ce niveau-là. Vous avez repris oralement dans des termes qui nous conviennent beaucoup mieux. Merci.

**Monsieur le Maire** : je n'ai pas essayé de changer la délibération, que disons le, je n'avais peut-être pas lue avec attention, que je relirai néanmoins sous cet angle, mais pour moi, le Général LESCAN a honoré sa ville par l'implication qu'il a eue dans son engagement pour la France et son engagement pour la Ville et franchement cela me paraît parfaitement équilibré, je redis des choses que j'ai dites tout à l'heure : on peut être Antibois, profondément Antibois et profondément patriote et profondément français.

On va passer au vote si vous le voulez bien : qui ne participe pas au vote ? un, deux, trois, quatre, cinq. Pas d'abstentions ? pas de votes contre ? Je vous remercie.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (non participation de M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **00-4- PLAGES NATURELLES - LOTS 2 DU DPM ET DU DPBC « AMBASSADEURS » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CESSION DES PARTS SOCIALES S.A.R.L. PIERROT - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION EN DATE DU 11 JUIN 2007 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Maire** : c'est une décision qui se fait effectivement dans le cadre réglementaire de la passation des parts sociales d'un délégataire à un autre, étant entendu qu'ils sont avertis de la précarité de leur situation dans le cadre de la Délégation de Service public.

Nous passons au vote :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)**.

#### **00-5- FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SARL DEPANNAGE DU GOLF - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Monsieur le Maire** : c'est une information du Conseil municipal sur le rapport annuel du délégataire dont vous avez pu voir l'offre de service dans un cadre qui, aujourd'hui, est parfaitement défini avec la Police Municipale et la Police Nationale.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire de la fourrière municipale, remis au titre de son exercice 2009 par la S.A.R.L « Dépannage du Golf », conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

M. Jean-Pierre GONZALEZ

#### **01-1 - PROPRIETE DE LA HOIRIE RAYON - 9, ALLEE DU CHATAIGNIER - BL 218 POUR 301 M<sup>2</sup> - ACQUISITION AMIABLE**

**Monsieur GONZALEZ** : l'îlot Chaudon a commencé à être aménagé après une acquisition foncière importante depuis la fin d'année 1990. Nous continuons ces acquisitions foncières pour réaliser dans cet îlot un grand jardin ainsi qu'aménager le stationnement nécessaire pour le quartier.

Je vous propose donc l'acquisition de cette maison et de ce terrain, cadastrée BL 218, proposés à la vente pour la somme de 370.000 €.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas d'interventions, nous passons au vote :

**Adopté à l'unanimité.**

#### **01-2- TERRAIN NU DE 500M<sup>2</sup> ENVIRON A DETACHER DE LA COPROPRIETE LE DOMAINE DES PINS CHEMIN DES TERRIERS – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ** : toujours dans le cadre de l'élargissement du Terriers pour arriver à en faire un boulevard à deux voies, la Société COGEDIM a accepté de nous céder à l'euro symbolique 500 m<sup>2</sup> de terrain.

**Monsieur le Maire** : même vote ?

**Adopté à l'unanimité.**

#### **01-3 – RUE DULYS- AMENAGEMENT ET RECALIBRAGE – PARCELLE DE TERRAIN DE 21 M2 CADASTREE CV 489/470 – COPROPRIETE LE GRAND BLEU – ACQUISITION A TITRE ONEREUX**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit simplement de l'achat d'une parcelle de 21 m<sup>2</sup> pour élargir la rue Dulys prolongée, à détacher de la Copropriété « Le Grand Bleu », pour un montant estimé à 4 935 €, conforme à l'avis de France Domaines, dans la mesure où il y avait un petit étrangement à ce niveau.

**Monsieur le Maire** : même vote ?

**Adopté à l'unanimité.**

#### **01-4- IMMEUBLE COTTON CADASTRE BN 245/246 RUE THURET ET RUE DE LA REPUBLIQUE – MISE EN VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Monsieur GONZALEZ** : l'appel d'offres a conduit à retenir deux candidats : une offre qui concernait plus exactement les locataires de cet immeuble qui se proposaient de reprendre à leur compte cette propriété et l'autre offre venant d'un investisseur privé. Nous avons donné la préférence à cette SCI, composée des anciens locataires, ce qui nous semblait une bonne chose, d'autant plus que l'alignement des prix s'est effectué sans problème c'est-à-dire sur une base de 2 millions et demi.

**Monsieur le Maire** : pour mémoire le montant de la vente est attribué à la participation de la Ville à la Maison de Retraite publique EPAHD dont je vous rappelle que c'est la seule Maison de Retraite publique du Département, en cours de construction. On peut être meilleur parmi ses amis, cela ne veut pas dire que ses amis ne sont pas bons, vous devriez réfléchir à cela d'ailleurs ce qui me paraît aussi justifié dans votre cas.

Dans ce contexte, il n'y a pas d'interventions, nous passons donc au vote.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)**

M. André-Luc SEITHER

#### **05-1 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - CORRECTIF SUITE A ERREUR MATERIELLE ET ATTRIBUTION**

**Monsieur SEITHER** : Monsieur le Maire et mes Chers collègues, il s'agit de rectifier, suite à une erreur matérielle, le montant de la subvention accordée à l'association SOS NOUNOU lors du vote du Budget Supplémentaire pour le porter de 2000 à 500 € mais la subvention consolidée allouée à l'association « SOS NOUNOU » s'élève donc à 2500 € au total, 2000 € ayant été accordé au titre du BP pour l'exercice 2010.

Il s'agit également d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros au profit de l'association « Les copains des pointus d'Antibes » dans la mesure où ils ont un partenariat avec l'Education nationale et ils participent aussi aux Voiles d'Antibes, aux Fêtes de la Saint-Pierre.

**Monsieur le Maire :** Il s'agit d'une petite erreur matérielle qu'on corrige, il n'y a pas d'interventions, tout le monde participe au vote, la délibération est **adoptée l'unanimité**.

M. Audouin RAMBAUD

### **11-1 - CASINO EDEN BEACH – RESTAURATION, ANIMATIONS ET JEUX – TRAITE DE CONCESSION - AVENANT N°3 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur RAMBAUD :** Monsieur le Maire et mes Chers collègues, vous savez que suite aux différents coups de mer qui ont touché la station cette année, le Casino Eden Beach a subi de nombreux dégâts qui ont amené le délégataire à repenser l'aménagement de son casino en installant les machines à sous qui étaient installées au sous sol, au rez-de-chaussée. Ce nouvel aménagement des locaux aura eu pour effet la suppression du jackpot café, entraînant la diminution de l'offre de restauration, laquelle est dorénavant autour de 100 à 120 couverts, suivant les configurations.

Ce nouvel aménagement aura également pour conséquence l'arrêt de l'animation thé dansant dans les locaux du Casino qui avait lieu le dimanche après midi. Cette animation arrêtée suite aux dégâts dus aux intempéries sera remplacée jusqu'au 31 décembre 2011 par de petites animations style petite formation de jazz ou animation de type close-up. Les travaux vont être entrepris et devraient permettre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de retrouver un niveau et une qualité d'animation comparable à ce qui était proposé dans les locaux situés en sous sol, sur une surface minimum de 400 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs et par délibération, la Ville avait émis un avis favorable pour l'exploitation du jeu de texas hold'em poker sous réserve de l'autorisation ministérielle.

Un avenant qui portera le N° 3 est nécessaire pour prendre en compte l'ensemble de ces modifications au traité de concession, il vous est donc demandé d'approuver la diminution de l'offre de restauration ainsi que l'arrêt de l'animation « Thé dansant » remplacée par d'autres animations qui reprendront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Madame MURATORE :** nous constatons qu'enfin on prend acte des risques du bord de mer mais toutefois nous n'avons pas de précision sur les travaux qui seront réalisés, la garantie qu'ils constitueront une réelle protection contre les éventuels coups de mer.

Nous souhaitons une précision, dans le contrat initial, il est prévu la mise à disposition de la Ville de la grande salle dix jours par an, est-ce que cette restriction d'activités liée aux locaux va avoir un impact, une modification sur cette mise à disposition ? Merci.

**Monsieur le Maire :** de manière uniquement momentanée, pendant la période des travaux, en dehors de cela, on sera sur le cahier des charges initial qui prévoit dix séances dans l'année dues à la Ville, qu'on utilise pas d'ailleurs, en dehors du CCAS et des lundis du Conservatoire.

Cette précision étant apportée, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 44** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Madame Monique CANOVA

### **12-1 RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION 2011 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

**Madame CANOVA :** Monsieur le Maire, mes Chers collègues, il s'agit en effet de préparer l'opération de recensement 2011 comme nous l'avons précisé dans la délibération au paragraphe 5, les communes ont l'entière responsabilité de ces opérations de recensement et de ce fait comme les années précédentes et pour ne pas modifier un système qui fonctionne bien, il a été décidé de faire appel exclusivement à des

fonctionnaires de la Commune, c'est-à-dire une vingtaine d'agents recenseurs.

Un agent chargé du secrétariat, 4 chefs de secteur et un superviseur, fonctionnaires de la Commune et de la Casa.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas d'interventions, qui est contre ? s'abstient ? 2.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY).

M. Henri CHIALVA (question rapportée par M. GONZALEZ, en son absence)

#### **24-1 - EAUX USEES – SYSTEME DE COLLECTE - DIAGNOSTIC PERMANENT ET REGULATION HYDRAULIQUE - ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit effectivement d'optimiser la gestion globale des réseaux par temps sec et de maîtriser et réduire les rejets en milieu naturel, par temps de pluie.

L'ensemble de ces opérations s'élève à un montant de 475 850 € HT et pour financer ce programme, il est demandé à travers cette délibération une subvention.

**Monsieur le Maire** : intervention du Groupe la Gauche et l'Ecologie.

**Monsieur PIEL** : nous sommes étonnés de cet empressement à acquérir des matériels divers et variés ; j'ai donc cherché dans le budget 2010 la ligne budgétaire où ces dépenses sont imputées, je ne l'ai pas trouvée.

Je pose donc la question sur quelle ligne budgétaire ces dépenses sont –elles imputées ?

Le plan de financement en annexe ne prend en compte que la participation de l'Agence de l'Eau mais aucune participation de la Région et du Département, qui est pourtant évoquée dans le rapport, rien n'est indiqué dans cette annexe.

Je souhaiterais donc connaître les démarches et les demandes de subvention au Conseil régional et en particulier le Conseil général, j'espère que mes collègues, en tout cas le collègue qui est ici présent se chargera de cela. Et enfin je ne vois pas la participation de la Commune de Biot qui est pourtant concernée puisque je vous le rappelle on traite une partie importante de leur réseau d'eaux usées, aussi je pense que sur un dossier de ce type, elle devrait participer à un pourcentage qui équivaut à ce qui est normalement effectué.

**Monsieur GONZALEZ** : tout d'abord la ligne budgétaire apparaît dans le budget de l'assainissement, bien sûr et en ce qui concerne la Commune de Biot, étant donné que c'est dans ce budget assainissement, elle paiera au même titre que la nôtre.

Pour ce qui est des demandes de subvention, elles ont été faites à l'Agence de l'eau au mois de septembre et en même temps au Conseil général et à la Région aussi.

**Monsieur PIEL** : J'ai posé la question à..... la Région ?(inaudible) ils n'ont rien reçu apparemment.

**Monsieur le Maire** : c'est un problème de la Poste

**Madame MURATORI** : toutes les demandes ont été faites le 21 septembre 2010.

**Monsieur le Maire** : donc c'est fait, mais on va réactiver la demande pour que les services de la Région puissent avoir tous les documents nécessaires et répondent positivement.

Nous passons au vote, personne n'est contre, ni s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

Mme Marguerite BLAZY

**27-1 - SACEMA (SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION D'ECONOMIE MIXTE D'ANTIBES) – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2009**

**Madame BLAZY** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, en 2009 :

- fin de la construction de la Villa Eléonore : 72 logements plus PLAI et PLS ;
- vente du terrain Foch ;

En ce qui concerne les attributions, 120 baux ont été signés, aucun dépassement de plafond, et nous constatons que 61 % de nos logements sont occupés par des ménages dont les ressources sont inférieures à 60 % des plafonds : SACEMA = bailleur social.

En 2009, nos objectifs fixés dans les accords collectifs avec la Préfecture ont été largement dépassés, l'accord collectif prévoyait 9 ménages, nous en avons relogé 21 dont 10 sortant de structures d'hébergement, ce qui a permis de reloger dans ces structures des familles en situation d'urgence.

Le plan stratégique de patrimoine est terminé et a servi à l'élaboration de la convention du TDT social qui sera adressé au Préfet de Région fin octobre, pour la signature à la fin de l'année.

Le diagnostic de performance énergétique a été lancé, pour tous les logements de la SACEMA et sera terminé début 2011. Cela déterminera les travaux à entreprendre avec évidemment le planning.

Pour les impayés, un grand travail de fond est fait, en mettant en place des plans d'apurement, toujours en privilégiant, le côté humain. Nous allons mettre en place également une commission de parcours sociaux, des grands logements, on pourra aller dans des plus petits, ou des plus petits dans des plus grands, au cas par cas, par famille.

Pour les expulsions, la SACEMA est signataire de la Charte de prévention et de traitement des expulsions, en 2009, aucune expulsion n'a été faite.

Pour l'augmentation des loyers, on applique la directive gouvernementale.

En ce qui concerne les personnes handicapées, la SACEMA a signé une charte avec l'Association des Paralysés de France et dans chaque programme de construction neuve nous allons au-delà de ce que demande la loi, nous travaillons ensemble avec Mme TROTOBAS.

Bien sûr tous nos logements sont adaptables mais on construit également des logements adaptés, c'est-à-dire par exemple avec des volets roulants électriques, etc. il y a tout un panel évidemment de choses comme cela, par exemple à la villa Eléonore il y a 2 logements adaptés, à l'Ocarina : 11, Soleiádo : 2, et ainsi de suite.

Pour les projets 2010 :

- fin de construction de la villa Soleiádo , 50 studios en PLAI) ;
- démolition et construction du Vauban/Macé , 39 logements PLUS PLAI, avec une majorité de T2 afin d'attribuer et de favoriser les échanges notamment avec les personnes seules qui occupent des T4 et des T3 et ainsi attribuer ces grands logements libérés aux familles ;
- villa Mickaël : au départ on avait 7 logements, aujourd'hui on en aura 8 ;
- la résidence chemin des Ames du Purgatoire : ce sera 60 logements "PLUS PLAI ;
- la résidence Alphée, chemin de Saint-Claude, 10 logements PLUS PLAI ;

Total en projets, je dirais même projets bien avancés : 165 logements.

La SACEMA a également des réserves foncières qu'elle-même ne peut utiliser et le Conseil d'Administration nous a autorisés à vendre ces biens, l'argent ainsi dégagé sera injecté en fonds propres pour la construction mais aussi pour la réhabilitation qui est tout aussi importante.

Nous travaillons également en étroite concertation avec les associations de locataires car notre objectif est identique : vivre mieux dans nos logements en payant moins.

Je terminerai en remerciant tout d'abord le Conseil d'Administration et tout le personnel de la SACEMA, et plus particulièrement aujourd'hui son Directeur, Monsieur LE THIEIS qui part à la retraite dans quelques jours. Depuis son entrée au service de la SACEMA en 1988, on peut dire que Monsieur LE THIEIS a puisé dans toute la gamme que lui offrait le législateur pour réaliser du logement social.

A son actif ce sont : 13 résidences neuves livrées représentant 439 logements, 16 programmes d'acquisition-amélioration soit 207 logements réhabilités, un immeuble de bureau livré en 1989 et qui abrite encore aujourd'hui le Commissariat principal d'Antibes ainsi que d'autres organismes publics ou privés.

Deux bâtiments entièrement rénovés, transformés en résidence sociale, je veux parler donc de la Maison d'Antipolis qui accueille 39 jeunes travailleurs et apprentis, la Maison de la Solidarité , ancien hôtel réhabilité en Foyer d'Accueil d'Urgence qui abrite les plus défavorisés.

La dernière réalisation en date de 2010 est la villa Soleïado, dont je vous ai parlé précédemment, 50 studios PLAI.

Sans oublier le Foyer Logement du 3<sup>ème</sup> âge réalisé pour le compte du CCAS d'Antibes, en maîtrise d'ouvrage délégué.

Pendant 22 ans, Monsieur LE THIEIS, travailleur infatigable, grâce à sa pugnacité et il en faut, grâce à son dévouement et il en faut, a façonné le paysage urbain d'Antibes, à travers la construction et la réhabilitation de logements à vocation sociale.

Je suis sûre à l'heure de son bilan qu'il éprouve en même temps qu'un petit pincement au cœur de nous quitter, un sentiment de fierté devant le travail accompli durant toutes ces années.

Qu'il soit assuré que la SACEMA se servira de son exemple pour continuer à œuvrer dans le domaine du logement social à travers la réalisation de programmes de qualité et toujours plus nombreux.

Nous vous souhaitons Monsieur LE THIEIS une longue retraite heureuse, sereine, avec une bonne santé, toutes les familles logées par la SACEMA vous disent un très grand merci.

*Applaudissements dans la salle.*

**Monsieur le Maire** : Remerciements auquel je m'associe pour Monsieur LE THIES et la SACEMA et je salue la présence de Monsieur LE THIEIS ainsi que celle de Marie-Claude ROULET qui succède à Monsieur LE THIES et qui a déjà fait ses preuves à la Communauté d'Agglomération. J'ai une intervention de Monsieur MOLINE, de la Gauche et l'Ecologie et du PS et Verts.

**Monsieur MOLINE** : Monsieur le Maire et Chers Collègues, concernant ce rapport annuel de la SACEMA, nous avons été étonnés de trouver deux pages blanches sur les pages 50 et 53 et ayant pour titre : » le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale « et « le rapport général et spécial du Commissaire au Compte ». Au niveau comptable, cette SEM nous semble bien gérée, tout en sachant rester humaine, comme l'a rappelé Madame BLAZY.

Par contre nous déplorons le manque d'ambition de la Ville au travers de la SEM, la SACEMA. En effet 978 logements en 37 ans d'existence, un programme à moyen terme 18 logements en "VEFA" et 76 en rénovation, programme à long terme 72 logements ramenés à 60, programme à l'étude 14 logements.



A titre de comparaison l'Office de Cannes gère 4 000 logements, réhabilite 800 logements par an et livrera 250 logements en 2011 et projette de passer de 16 % ,actuellement, à 20 % de logements sociaux en 2014. Merci de votre attention.

**Madame DUMAS** : je vous rassure, je ne parlerai pas de la retraite de Monsieur LE THIES car cela nous amènerait vers des débats un peu d'actualité ! Je parlerai donc du rapport de la SACEMA !

**Monsieur le Maire** : on aura l'occasion de remercier Monsieur LE THIES à un autre moment aussi.

**Madame DUMAS** : tout d'abord je tenais à féliciter la SACEMA et Madame BLAZY pour n'avoir fait aucune expulsion durant l'année 2009, comme quoi c'est possible et nous espérons que cela deviendra un objectif pérenne pour les années prochaines et les années à venir !

Malheureusement à la lecture attentive de ce rapport, nous ne pouvons que regretter que la SACEMA ne soit pas le grand bailleur social dont Antibes, et peut être encore plus la CASA, auraient besoin. 978 logements en 2009, 906 en 2008 et 951 en 2007, on voit bien une certaine stagnation.

Ce rapport annonce quelques projets, mais rien sur des structures d'hébergements qui manquent cruellement, et rien sur des structures de logements intermédiaires du type maisons rose, qui, d'avis de tous, s'avèrent indispensables.

Malheureusement des projets toujours pas à la hauteur des besoins de la population de notre Ville. Il suffit de rappeler que le nombre de dossiers sur la CASA en attente d'un logement social était de 2 900 en novembre 2009 et de 3 100 en juillet 2010.

Il suffit de comparer ces chiffres de dossiers en attente aux 120 baux signés par la SACEMA en 2009. Dans le rapport, vous annoncez 820 locataires pour 978 logements, si l'on additionne le foyer logement CCAS dont vous avez parlé, le foyer des jeunes travailleurs, le foyer de logement d'urgence qui représente 88 logements, le compte n'y est pas. Alors que se passe-t-il pour les 70 logements restants, sont-ils vacants, inhabitables ou bien n'existent-ils pas ?

Dans ce rapport, vous constatez aussi, comme nous, la paupérisation et les difficultés sociales de nombreuses personnes. Mais par contre, vous continuez à les assommer par des mesures particulièrement asociales. Une augmentation de loyer de 2,38 % en suivant les judicieux conseils de l'Etat - et d'ailleurs rien sur les augmentations des charges, je crains l'augmentation aussi. Et enfin, un abaissement des plafonds de ressources pour accéder à un logement social qui vont considérablement augmenter les locataires soumis à un surloyer et qui va mettre encore une partie de la population en situation très fragile.

Pour terminer mon propos, une remarque sur l'intérêt que portent les élus de votre majorité sur le logement social. L'Assemblée générale du 17 juin 2009 s'est tenue avec 4 présents parmi 22 et seulement 2 élus présents parmi les 6 nommés.

Une petite remarque, si Messieurs GENTE, CHAUSSARD, BAYLE et Madame LONVIS sont aussi absents au Conseil d'Administration et ne souhaitent pas être représentants de la Ville dans cette Société Anonyme, qu'ils n'hésitent pas à laisser des places à l'opposition, places que l'on nous a refusées en début de mandat.

**Monsieur le Maire** : Madame DUMAS, cette remarque-là on peut se la faire et se la renvoyer à la figure tant qu'on veut.

Si je compte le nombre d'endroits où vous avez beaucoup insisté pour être élue, en dehors de la Communauté d'Agglomération où je reconnais votre présence à la fois régulière et sonore, si je compte le nombre d'endroits où vous êtes absente et que je viens le comptabiliser ici, je ne rendrai pas un service à l'ensemble du débat démocratique. A l'avenir, vous évitez ce genre de relevé, on n'est pas à l'école maternelle.

Les élus qui sont ici ont des obligations, ont des thématiques et en particulier la majorité, qui a aussi une responsabilité et une délégation du Maire.

Il arrive qu'ils ne se trouvent pas à tel ou tel endroit, ils peuvent déléguer leur vote et leurs missions, ce n'est pas le cas pour l'opposition et en particulier pour la vôtre et en particulier pour vous.

Ne m'obligez pas à sortir l'absentéisme ou le présentéisme des élus dans telle ou telle commission car je ne suis pas sûr que l'opposition que vous représentez y soit bénéficiaire. En tout cas je ne l'ai jamais fait et je ne le ferai jamais, parce que pour moi un élu, c'est respectable, et il peut avoir une représentation ou une mission à un autre endroit, ce type de relevé vous ne le faites plus sinon on affiche à la porte les présents et les absents aux commissions et à mon avis, cela ne va pas vous arranger !

**Madame MURATORE** : ce rapport 2009 mélange des données des années 2007, 2008, 2009 et 2010. J'ai plusieurs remarques :

- on constate le manque de livraison de logements en 2009, 72 logements dont 56 PLUS et PLAI, sans précision de la répartition entre ces deux critères, précisions que nous demandons depuis longtemps ;

- pour d'autres programmes, lorsque l'information est donnée, nous constatons davantage de PLUS que de PLAI ;

- ce qui pose la question de l'Observatoire de la demande de logements sur lequel nous n'avons aucune information. Les résultats de cet Observatoire devraient être présentés en Conseil municipal.

L'analyse des besoins sociaux n'a toujours pas été présentée en Conseil municipal et en Conseil d'Administration du CCAS, comme le prévoit la loi. Pourtant ces rapports permettraient aux élus d'avoir une meilleure connaissance des besoins des familles ;

- on ne dispose d'aucune information sur les familles en précarité énergétique alors que le Médiateur de l'Energie signale une augmentation des cas de précarité et qu'EDF est mis en cause pour son refus d'accorder le tarif de première nécessité ;

- nous aimerions disposer d'un plan pluriannuel de réhabilitation des logements existants pour les mettre aux normes thermiques mais Madame BLAZY nous a dit que cela allait être fait.

Le Grenelle 2 prévoit « un pacte sur les économies d'énergie et sur les énergies renouvelables ». De plus, quelle participation de la Commune aux conventions passées entre le Conseil Général et les fournisseurs d'énergie ? Les communes sont pourtant invitées à être parties prenantes de ces conventions qui doivent prévoir les modalités d'alerte des services sociaux ;

- en ce qui concerne les impayés, vous annoncez 55 plans d'épuration négociés avec les familles sur 110 ménages en difficulté de paiement. Qu'en est-il des autres ? Que leur avez-vous proposé ? Comment leur situation a-t-elle évolué ? Aucune information ;

- en page 13, on annonce un courrier adressé aux services des impôts d'Antibes qui n'est pas joint au dossier.

- pour certaines opérations en VEFA, le prix au m<sup>2</sup> est indiqué pour d'autres non. Cette information est pourtant importante ;

- aucune information non plus sur la participation de la SACEMA aux plans départementaux d'accueil d'hébergement et d'insertion et aux plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées.

Et pour terminer, un peu d'humour, nous sommes heureux d'apprendre que la SACEMA a pris un engagement de respecter ses engagements dans l'accord collectif avec le Préfet, enfin une bonne nouvelle. Merci.

**Monsieur le Maire** : Madame BLAZY, vous allez répondre à toutes ces interrogations

**Madame BLAZY** : Pour le SIAO, effectivement c'est en cours, on a des rendez vous avec la Préfecture, en ce moment cela se fait. Les VEFA sont presque toujours entre 2 400 euros du m<sup>2</sup> à peu près.

Pour le plan pluriannuel pour l'énergie, on n'a pas beaucoup de demandes des logements sociaux et Mme Muratore, moi-même et Monsieur Gente, faisons tout ce qu'il faut pour lorsque nous en avons.

L'Observatoire de la demande, nous l'avons et on s'en sort pas trop mal. et on peut très bien le montrer à Madame MURATORE d'autant que c'est grâce à cet observatoire de la demande et j'en parle souvent, que l'on a modifié justement le premier PLH, on s'en sert bien.

S'agissant des 2 pages blanches, on va les corriger

**Monsieur le Maire** : pour répondre à Monsieur MOLINE, vous n'étiez pas là Monsieur MOLINE, mais dans le mandat précédent, j'avais dit que l'objectif de la SACEMA, ce n'était pas une lubie du Maire d'Antibes, mais on avait montré que pour trouver un point d'équilibre, il fallait que la SACEMA arrive à avoir environ 1 000 logements.

C'est donc l'objectif que l'on s'est assigné en sachant que compte tenu des nouvelles règles européennes, on n'a pas le droit aujourd'hui – contrairement à ce qu'il se passait il y a quelques années- de dire : « *je prends ce terrain et il va à la SACEMA* ». Il y a un appel d'appel d'offres, il y a une concurrence avec d'autres bailleurs sociaux.

Ce qu'on a essayé de privilégier, c'est un outil avec un certain niveau de compétence, un certain volume d'appartements et surtout une marque de fabrique très particulière.

La marque de fabrique de la SACEMA c'est quand même, vous l'avez souligné, une marque humaine et en même temps de qualité. Je ne dis pas que les autres logements sociaux sont de moins bonne qualité, mais quand vous passez devant un logement SACEMA vous mettriez A VENDRE sur le balcon du logement et en tous cas dans les dix dernières années, franchement vous auriez beaucoup d'offres et beaucoup de demandes.

L'objectif de la SACEMA est de tisser un tissu de logement social qui ne permet pas de la discrimination à l'œil, ni à l'intérieur, des personnes qui y sont.

Je crois que c'est un élément important.

Après, est-ce que la SACEMA devait aller au niveau de la Communauté d'Agglomération ? Je m'en suis expliqué, je m'en explique à nouveau. Il y a à Vallauris Golfe Juan une SEM, il y a aussi une SEM avec une mission un peu différente à Valbonne, chacun a son outil et n'a pas souhaité que l'on refasse l'ensemble.

Pourtant, à l'intérieur du statut de la SACEMA, elle peut intervenir à l'extérieur et on a finalement privilégié le choix de dire, la SACEMA peut intervenir sur la Ville de Roquefort quand elle le lui demande mais elle reste une SEM avec une mission sur la Ville d'Antibes.

Le dernier point c'est que nous entrons dans une période dans laquelle nous allons travailler avec la SACEMA sur des objectifs qui sont : "comment réhabiliter les premiers logements SACEMA c'est-à-dire les logements des Semboules, en faisant en sorte que l'on puisse aussi faire l'accession à la propriété".

Jusqu'à présent vous avez vu, on fait l'accession à la propriété à l'extérieur et cela permet à l'intérieur d'obtenir des disponibilités supplémentaires, réfléchissons aussi à la façon dont on pourrait permettre à un certain nombre de personnes qui habitent dans un logement de pouvoir à terme y accéder. C'est aussi en faisant en sorte que s'ils y accédaient, on ne se trouve pas dans une situation où ils auraient un prix à payer qui les déstabilise par rapport à la situation actuelle.

La SACEMA est un bon outil, elle a atteint son niveau, non pas définitif, mais elle a atteint un bon niveau de performance aujourd'hui.

Elle va avoir d'autres missions car de nouvelles lois se sont ajoutées aux lois antérieures. Il y a toute la capacité que nous avons, en particulier sur les Semboules de réhabilitation et de réhabilitation dans un but écologique et de diminution des coûts d'énergie. C'est donc toute la mission que nous allons essayer de mettre en place à partir de maintenant au niveau de la SACEMA.

Aujourd'hui, l'outil est performant. Est-ce qu'il faut qu'il continue ? Bien sûr.

On ne peut pas imaginer que la SACEMA ne se mette uniquement à gérer, parce que vous avez des SEM qui construisent et d'autres qui construisent et qui gèrent.

La SACEMA, elle construit et elle gère. Cela crée évidemment au niveau et au volume où elle est aujourd'hui, une certaine difficulté puisqu'elle a toujours eu et Monsieur LE THIES en est témoin, une toute petite structure. Ce n'est pas une SEM qui coûte très cher, c'est une SEM avec des gens très motivés et des gens très performants. Je crois qu'il faut que l'on continue dans cette voie en augmentant bien sûr le nombre de logements mais ce n'est pas le seul critère des objectifs SACEMA.

Je n'ai pas répondu à toutes les questions ? ...et bien non on n'expulse pas. Quand on peut ne pas expulser Madame DUMAS et bien on n'expulse pas. L'expulsion, c'est le dernier recours, après épuisement de toutes les possibilités et je répète que l'expulsion ne procède, au niveau de la CASA, qu'avec une solution alternative.

Je continue à dire, sauf si un jour le Préfet décidait d'expulser sans me prévenir; qu'il n'y a personne qui est mis dehors dans cette ville du jour au lendemain sans que l'on ait trouvé et essayé de trouver des solutions alternatives et même si les solutions alternatives ont été refusées, il y a encore des possibilités qui sont offertes au moment de l'expulsion en particulier la Maison Rose que l'on évoquait tout à l'heure qui est entourée par les logements sociaux.

L'expulsion brutale ne se fait pas. Elle peut se trouver en situation, parce qu'il y a quelqu'un qui ne veut pas partir, qui refuse le logement social qu'on lui propose et dernièrement, il n'y a pas longtemps, il y a une personne qui est venue me voir et qui avait rencontré Madame BLAZY et qui m'a dit "je ne partirai pas". On lui a fait une proposition de logement social, elle l'a refusée et j'ai confirmé au Préfet que ce logement était à sa disposition et qu'elle pouvait être expulsée.

Elle n'a pas été expulsée parce qu'elle a accepté le logement. Il y a un moment aussi où il faut qu'il y ait un peu de participation de part et d'autre et dès l'instant où il y a une solution alternative qui est proposée, elle doit être acceptée. L'accompagnement, ce n'est pas non plus le refus de dialogue de la part des gens qui sont en situation difficile. Merci Marguerite BLAZY et merci à toute l'équipe ancienne et future de la SACEMA.

Comme j'ai cru comprendre, c'est un rapport annuel, il y a un vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

**Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 44 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).**

M. Yves DAHAN

## **29-1 - MUSEES - SERVICE DES PUBLICS - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE COLLEGE DE LA FONTONNE ET LE CCAS D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Maire** : se souvenir c'est très important. Dans l'odyssée d'Homère, il y a un passage qui n'est pas connu où il arrive à un moment donné dans une île dans laquelle il y a des Lotophages. Le Lotophage est un peuple qui mange une plante qui efface la mémoire et le fait d'effacer la mémoire cela rend les gens heureux. Ulysse qui est l'homme universel refuse d'effacer sa mémoire même en étant heureux car il pense que c'est le propre de l'homme d'avoir une mémoire et de transmettre le savoir et donc il fuit l'île des Lotophages. Comme je l'ai lu hier soir, je vous le livre. Gardons la mémoire et sachons nous souvenir.

**Monsieur DAHAN** : Monsieur le Maire et Chers collègues, effectivement je crois que dans ce cas-là les enfants et les personnes plus âgées resteront certainement heureux car au travers de la convention passée entre la Commune et le Collège de la Fontonne, il est proposé la mise en place d'un projet intitulé "Se souvenir" qui implique plusieurs partenaires : le Musée Picasso, le Musée d'archéologie et le Musée de la Tour qui est l'histoire et les traditions locales, les archives municipales et le CCAS dans le cadre de l'accueil thérapeutique de jour.

Il est ainsi proposé aux collégiens d'aborder le patrimoine sous l'angle des traces mémorielles et de la mémoire vivante. Ils seront amenés, dans le cadre d'ateliers découverte, à recueillir des souvenirs concernant la vie à Antibes auprès notamment des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés.

Ce partenariat est destiné à favoriser l'échange intergénérationnel, valoriser et solliciter la mémoire ancienne des personnes atteintes de ces maladies, éveiller l'intérêt des plus jeunes sur leur patrimoine, mais également leur permettre de développer un questionnement sur ces évolutions et ces transformations. Cette convention tripartite entre la Commune, le Collège de la Fontonne et le CCAS s'étend sur l'année scolaire 2010-2011.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre le Centre Communal d'Actions Sociales et le Collège de la Fontonne, fixant les modalités d'un partenariat culturel destiné à favoriser l'échange intergénérationnel.

**Monsieur le Maire** : c'est un très beau projet. Je remercie le CCAS et le Collège de la Fontonne de participer avec nous à ce projet culturel.

Personne n'est contre, ni s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** : André PADOVANI

**Monsieur PADOVANI** : je suis désolé, je voudrais dire quelque chose...Vous avez parlé de lotophages tout à l'heure pour effacer la mémoire, je proposerai aussi, comme tout bon militaire j'ai un temps de réaction, j'ai tout dans le mollet, il faut attendre un moment pour que cela arrive au cerveau ! et je viens d'avoir cette réaction, on pourrait débaptiser aussi l'Avenue Maréchal Leclerc, débaptiser l'école Guynemer, débaptiser la Place de la Résistance, débaptiser Verdun, et j'en passe et des meilleures, pour complaire à l'angélisme et au pacifisme d'une de nos collègues !!

**Monsieur le Maire** : je pense qu'il faut aussi enlever la statue de Championnet et détruire le Fort-Carré !!

**Monsieur PADOVANI** : par exemple, je voulais la bouter et la mettre dans le port !! Voilà j'ai tout dit Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : mais la mémoire tardive n'est pas pour autant illégitime, je vous remercie de votre intervention Monsieur PADOVANI et vous nous exprimez si bien ce que je pense très fort.

## **29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE : ACQUISITION DE CINQ DESSINS DE RAYMOND PEYNET, ACCOMPAGNES DE LEURS JOURNAUX DE PUBLICATION.**

**Monsieur le Maire** : sur le Musée Peynet et du Dessin humoristique, je donne la parole à La Gauche et l'Ecologie.

**Monsieur PIEL** : Monsieur PADOVANI, dans l'humour, a fait ce qu'il fallait, cela suffit.

**Monsieur le Maire** : moi je vois que la Gauche et l'Ecologie s'est inscrite pour une intervention pour le Musée Peynet, donc je pensais que vous étiez....

**Monsieur PIEL** : franchement après Monsieur Padovani, je ne peux rien faire de plus, en terme d'humour.

**Monsieur le Maire** : c'est bien, ce n'est pas de l'humour, c'est l'authenticité peut-être qui a parlé. Je passe la parole au rapporteur.

**Monsieur DAHAN** : il est demandé l'acquisition de 5 dessins de Raymond Peynet. Ces dessins sont accompagnés de leurs journaux de publication, il vous est donc demandé d'approuver les conditions d'acquisition des œuvres de Raymond Peynet pour un montant total de 3 350 €.

**Monsieur le Maire** : alors comme j'ai une mémoire très rapide moi, la question à la Gauche et l'Ecologie est mentionnée sur mon papier, si elle veut intervenir.

**Monsieur PIEL** : je voulais simplement faire remarquer que dans ces dessins il y avait un dessin assez subversif qui parlait de paix, nous sommes nous tout à fait d'accord pour que ces dessins soient exposés dans ce Musée, en particulier le dessin n° 5 qui parle de la paix et qui va vraiment satisfaire tous les collègues de l'Assemblée.

**Monsieur le Maire** : j'ai noté Monsieur PIEL que le Parti Communiste dans le monde a toujours été un ardent partisan de la paix sous une forme très particulière, qui ressemblait un tout petit peu à la guerre à l'intérieur comme à l'extérieur, mais comme quoi chacun peut changer. Moi, je ne vous ferai pas ce procès.

Nous allons passer au vote et puisque même le Parti Communiste participe au vote et ne s'abstient pas, nous votons sans votes contre et sans abstentions. Je vous remercie !

Adopté à l'**unanimité**.

\*\*\*

La séance est levée à 17 heures 05.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Jonathan GENSBURGER